



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada



Chapitre 7

Codes des articles
Sommaire

Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale - 2012-2013

Dernière mise à jour : 2013-08-06

Table des matières

Table des matières

7.1 Introduction

7.1.1 Structure de la classification des articles

7.1.2 Mise à jour des codes des articles

7.2 Codes des articles Sommaire - 2012-2013

A Articles de dépenses

B Articles de recettes/revenus

C Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions

Annexe A – Notes de mise à jour en ordre de date Codes des articles - 2012-2013

Annexe A – Notes de mise à jour en ordre de code Codes des articles - 2012-2013

Annexe B – Références

Annexe C - Liste de codes de versements de la paye

0101 Civils, temps régulier - emploi continu

0102 Civils, temps régulier - temps partiel, saisonnier et occasionnel

0103 Civils, versements de primes pour le travail hors des heures régulières ou pour d'autres raisons

0104 Civils, rémunérations pour jours fériés

0105 Civils, temps supplémentaire (heures supplémentaires)

0106 Civils, prime de bilinguisme

0107 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite

0108 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite règlement immédiat

0110 Civils, rétroactifs - année(s) financière(s) antérieure(s)

0111 Civils, rétroactifs - année financière en cours

0112 Parité salariale, civils

0120 Civils, indemnités pour certaines dépenses entraînées par un employé

0121 Civils, rémunération pour des fonctions supplémentaires ou spécifiques

0122 Parité salariale, civils, indemnités

0123 Parité salariale, civils, intérêts

0125 Civils, indemnité d'isolement

0126 Civils, autres indemnités et avantages (préciser)

0155 Réduction des primes d'assurance-emploi

0182 Prestations supplémentaires aux employés

0186 Autres frais supplémentaires relatifs au personnel

0445 Frais d'enseignement quand les employés prennent des cours dans leurs temps libre

0447 Frais d'enseignement et frais de participation à des cours, non précisés ailleurs (préciser)

0821 Frais d'adhésion

6037 Remboursement de cotisations du CPRFP

7.1 Introduction

Ce chapitre fournit des renseignements sur la classification des codes des articles et renferme une liste des codes des articles dans la section 7.2 du présent chapitre comme suit :

- Articles de dépenses;
- Articles de recettes/revenus; et
- Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions.

La classification des codes des articles est un champ du bloc de codage à l'échelle du gouvernement qui précise le type de biens ou services achetés, les paiements de transfert effectués, la provenance des recettes/revenus ou la raison des augmentations ou diminutions des actifs ou des passifs.

L'information sur les articles fournit :

- Une méthode pour classer et coder les transactions pour permettre le rapport de l'information sur la nature des transactions dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses et les Comptes publics;
- Une classification type des transactions pour fins d'analyse interne par les ministères et de gestion centrale; et
- La méthode utilisée par Statistique Canada pour déterminer et rapporter plus précisément l'impact des recettes du gouvernement et des dépenses sur le reste de l'économie.

De plus, le codage des articles permet de centraliser les informations à l'échelle de l'administration fédérale aux fins d'utilisation par les organismes centraux, évitant ainsi la nécessité par les ministères et organismes de répondre à de nombreuses différentes demandes d'information.

7.1.1 Structure de la classification des articles

Pour satisfaire le besoin pour différents degrés de détails, d'autres niveaux de classification d'article sont employés. Dans l'ordre décroissant d'agrégation, suivant les catégories et les articles courants, il y a des articles de rapport et des articles économiques, d'origine et de classification.

Catégories (Le premier chiffre)

Il s'agit du niveau le plus élevé d'agrégation des articles. Il y a principalement onze catégories dans les listes d'articles comme suit :

- Les **articles de dépenses** comportent quatre catégories qui sont : services, biens, terrains, bâtiments et ouvrages, paiements de transfert et autres dépenses.
- Les **articles de recettes/revenus** comportent deux catégories qui sont : revenus fiscaux et autres revenus. Les revenus fiscaux se composent d'un article pour les revenus fiscaux et les autres revenus sont désignés comme des droits et privilèges, des locations, des ventes de biens et de produits, des services, des produits de placements et divers autres revenus.
- Les **articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions** comportent 5 catégories qui sont : actifs, passifs, autres, déficit accumulé et Identification de ministères pour les transactions de règlement interministériel.

Articles courants (01 à 12)

Les articles courants représentent le niveau le plus élevé de la classification par article qu'utilisent le Parlement et la gestion, et servent à rapporter des informations dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses et dans les Comptes publics. Ils s'appliquent aux dépenses seulement.

(Voir la sous-section 7.1.4 pour une brève explication de chaque article courant figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses). La répartition des catégories par article courant est comme suit :

Catégorie 0 – Les services renferment les articles courants suivants :

- 01. Personnel;
- 02. Transports et télécommunications;
- 03. Information;
- 04. Services professionnels et spéciaux;
- 05. Location;
- 06. Achat de services de réparation et d'entretien.

Catégorie 1 – Les biens, terrains, bâtiments et ouvrages renferment les articles courants suivants :

- 07. Services publics, fournitures et approvisionnements;
- 08. Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages;
- 09. Acquisition de machines et de matériel.

Catégorie 2 – Les paiements de transfert renferment les articles courants suivants :

- 10. Paiements de transfert.

Catégorie 3 – Les autres dépenses renferment les articles courants suivants :

- 11. Service de la dette publique;
- 12. Autres subventions et paiements.

Sous-catégories (Les deux premiers chiffres)

Les sous-catégories représentent une ventilation primaire de chaque catégorie. Dans plusieurs cas, ils sont identiques aux articles courants.

Articles de rapport (Les trois premiers chiffres)

Les articles de rapport sont une sous-division des sous-catégories, utilisés aux fins de la gestion centrale.

Articles économiques, d'origine et de classification (Les quatre chiffres)

Les articles économiques, d'origine et de classification représentent le plus bas niveau de classification par article utilisés aux fins d'établissement de rapports à l'échelle de l'administration fédérale. Les **articles économiques** s'appliquent aux dépenses seulement et mesurent l'incidence des transactions du gouvernement fédéral sur l'économie. Les dépenses sont classifiées selon la catégorie de ressources (biens et services) achetées ou les paiements de transfert effectués. Les articles d'origine identifient l'origine d'une recette et s'appliquent aux recettes fiscales et autres revenus. Les articles de classification identifient les causes des augmentations ou diminutions des créances ou des dettes.

Puisque la plupart des ministères ou organismes exigent plus de détails, les transactions peuvent être classifiées par article d'exécution ministériel dans le système ministériel. Pour permettre la consolidation et la comparaison d'informations reçues de tous les ministères, les articles d'exécution doivent être alignés aux articles prescrits dans la section 7.2.

7.1.2 Mise à jour des codes des articles

Liste des articles

Les codes des articles qui doivent être consignés aux dépenses, aux recettes/revenus, aux actifs, aux passifs et aux autres transactions figurent sur le site Web du Plan comptable à l'échelle de l'administration financière à la section 7.2 du présent chapitre. Cette liste est mise à jour régulièrement afin d'incorporer tous les changements effectués aux codes des articles.

Liste des descriptions

L'interprétation et l'analyse d'informations financières exigent une application exacte et uniforme de la classification et du codage des transactions.

Pour aider les ministères et organismes à améliorer l'exactitude et l'uniformité du codage de leurs transactions financières, les descriptions figurent dans la liste détaillée des codes des articles à la section 7.2 du présent chapitre.

Pour maximiser l'utilisation des descriptions détaillées contenues dans la liste, les ministères devraient l'examiner attentivement pour confirmer que leurs articles d'exécution s'alignent correctement à ceux de la liste. Là où il y a lieu, une copie des descriptions appropriées devrait également être mise à la disposition du personnel du ministère impliqué dans le codage, pour assurer un codage et des rapports uniformes, tant dans le ministère que dans l'ensemble du gouvernement.

7.1.3 Codes de versements de la paye

Un code de versement de la paye classe le type de rémunération payée aux employés conformément à une convention collective, aux conditions d'emploi ou à d'autres arrangements. Ces codes sont fournis aux ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (le Secteur de rémunération). Les codes de versements de la paye sont présentés avec les listes des articles pour améliorer l'uniformité et l'exactitude des codes de versements de la paye comparativement aux articles économiques surtout dans l'article courant 01. La liste des codes de versements de la paye figure à l'annexe C de la section 7.2 du présent chapitre.

7.1.4 Brève définition de chaque article courant

Personnel (01)

- Traitements et salaires, rétribution des heures supplémentaires, indemnité de cessation d'emploi, salaire rétroactif et autres rémunérations spéciales de tout le personnel civil permanent (à plein temps) ou engagé pour une période déterminée (à temps partiel, saisonnier ou occasionnel), à l'exclusion des employés des sociétés d'État mandataires et propriétaires, ainsi que des membres des forces militaires et de la Gendarmerie royale du Canada.
- Traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs et indemnités des membres des deux chambres du Parlement, ainsi que tout genre d'indemnité versée aux employés permanents ou engagés pour une période déterminée ou à leur intention, comme les indemnités de subsistance, suppléments provisoires, indemnités de service à l'étranger, indemnités d'isolement, indemnités de pension et de subsistance, primes de postes, et autres allocations du genre.
- Allocations pour automobile des ministres et indemnités de dépenses des sénateurs et des députés.
- Contributions de l'État à divers régimes d'avantages sociaux des employés (Compte de pension de retraite de la fonction publique, Compte de prestations de retraite supplémentaires, Compte du Régime de pensions du Canada, Régime des rentes du Québec, Compte de prestations de décès de la fonction publique et Compte d'assurance-emploi).
- Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, Compte de pension de

retraite des Forces canadiennes et Compte d'allocations de retraite des membres du Parlement; contributions de l'État aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation provinciaux et autres; frais de personnel supplémentaire pour diverses fins.

Transports et communications (02)

- Frais de voyage et de transport des employés du gouvernement ainsi que des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada; frais de réinstallation de ces personnes et des personnes à leur charge, frais de subsistance et autres frais payés par ces personnes en voyage commandé; dépenses de voyage des juges; dépenses et indemnités de voyage payables aux sénateurs et aux députés.
- Transport de personnes par contrat, nolissement ou autres moyens, y compris les frais de voyage de personnes qui s'occupent de travaux d'arpentage, d'inspections et d'études sur le terrain; frais de déplacement et de transport de personnes qui ne sont pas des employés de l'État, comme les frais de transport d'anciens combattants demandant des traitements ou des pensions.
- Affranchissement ordinaire, courrier aérien, recommandé, colis postal, courrier exprès, ainsi que location de cases postales et tous les autres frais postaux.
- Frais de transport de marchandises à l'égard d'un achat, autres que le coût initial de livraison (compris dans l'article courant applicable au coût de l'achat même), y compris les frais de services de messagerie offerts par l'entreprise privée.
- Tous les frais des services de télécommunication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. (droits, taxes, etc.) et autres frais de communication, tels ceux qui découlent des services de messagerie assurés à forfait par des entreprises de l'extérieur et des services de communication fournis par contrat ou entente.

Information (03)

- Services de promotion pour publicité et autres fins, achetés aux agences de publicité pour du temps d'antenne ou pour des médias imprimés, des placards extérieurs ou des panneaux-réclame. Cela comprend les services de promotion et de création tels que le graphisme.
- Services d'édition pour la passation de commandes, la mise en marché, la distribution et la vente de publications commanditées par le ministère, et pour l'achat de publications connexes de l'État. Sont aussi compris les services d'impression, de duplication, de photocopie, de préparation des textes, de graphisme, de mise en pages et les services techniques et consultatifs tels que le traitement informatique des textes et la transmission en masse des imprimés. De plus, y sont compris les services d'exposition tels que les services d'exposition et les services audiovisuels correspondants se rapportant à des expositions et étalages.
- Services des relations publiques et des affaires publiques pour des sondages sur les comportements, de promotion des ventes, de commercialisation, de mise en valeur des exportations, de relations publiques et de publicité les sondages d'opinion et les marchés concernant l'organisation et l'exploitation des services de contrôle des médias et des groupes cibles. Sont aussi compris les services de rédaction des discours et les services liés aux communiqués de presse, aux séances d'information, aux conférences de presse et aux événements spéciaux.

Services professionnels et spéciaux (04)

- Services professionnels offerts par des particuliers ou des organismes comprenant des versements sous forme d'honoraires, de commissions, etc., pour les services de comptables, d'avocats, d'architectes, d'ingénieurs, d'analystes scientifiques, de sténographes judiciaires, de traducteurs; versements aux enseignants œuvrant à différents niveaux dans les établissements d'enseignement; paiements pour les services de médecins, d'infirmières et autre personnel médical; paiement de services de gestion, de services d'informatique et de toute autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur.

- Paiement de traitements hospitaliers, de soins aux anciens combattants et de services d'assistance sociale; paiement de services d'informatique, paiement des frais de scolarité des Indiens inscrits à des institutions d'enseignement qui ne sont pas des écoles fédérales; achat de services de formation en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et paiements à l'École de la fonction publique du Canada pour des cours de formation.
- Paiements pour les services du Corps des commissionnaires et autres services contractuels de fonctionnement et d'entretien tels que le service d'autos blindées, les services de buanderie et de nettoyage à sec, les services de nettoyage dans les immeubles, les services d'aide temporaire, les services d'accueil, de stockage, d'entreposage et autres services commerciaux, ainsi que les paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour l'administration de marchés.

Location (05)

- Location, par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et de locaux destinés aux bureaux et aux services du gouvernement.
- Location et affrètement – avec ou sans équipage – de navires, aéronefs, véhicules motorisés et autre matériel, et location d'appareils de télécommunication et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs. Bien qu'elle comporte la location de locaux proprement dits, la location de services d'entreposage figure à l'article courant 04.

Achat de services de réparation et d'entretien (06)

- Travaux de réparation et d'entretien de biens durables mentionnés à l'article courant no. 8 pour l'Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages ci-dessous, exécutés à forfait, ainsi que du matériel visé par l'article courant no. 9 pour l'Acquisition de machines et de matériel.
- Paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour les services offerts aux locataires.
- Le coût des matériaux et des fournitures et les autres frais pour les travaux exécutés directement par un ministère sont inscrits sous d'autres rubriques, selon la nature de l'achat.

Services publics, fournitures et approvisionnements (07)

- Dépenses relatives à un genre de service normalement assuré par une municipalité ou un service public, comme l'eau, l'électricité, le gaz, etc. Y figurent donc les taxes d'eau, les frais d'éclairage, d'énergie et de gaz, et le paiement de ces services, qu'ils soient obtenus de la municipalité ou d'ailleurs.
- Achat des fournitures et approvisionnements requis pour assurer le fonctionnement et le maintien réguliers des services de l'État. Sont inclus :
 - essence et huile achetées en grandes quantités, combustible ou carburant pour navires, avions, transport, chauffage
 - provendes
 - aliments et autres fournitures pour navires et établissements
 - bestiaux achetés pour consommation ou revente
 - graines de semence
 - livres et autres publications achetés pour diffusion à l'extérieur
 - uniformes et fourniment
 - photographies, cartes terrestres et marines achetées à des fins d'administration et de fonctionnement
 - fournitures scientifiques et de laboratoire, y compris échantillons pour essais
 - fournitures pour dessin, tirage de bleus et travaux d'art; fournitures pour les levés topographiques, études
 - produits chimiques
 - approvisionnements hospitaliers, chirurgicaux et médicaux
 - œuvres d'art pour expositions et documents historiques pour galeries, musées et archives

- bois et charbon
- fournitures électriques
- pièces de réparation autres que les pièces accompagnant normalement le matériel au moment de l'achat d'aéronefs, de navires, de véhicules routiers, de matériel de communication et autre équipement, et autres fournitures et approvisionnements
- produits métaux
- papeterie et fournitures de bureau.

Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (08)

- Toutes les dépenses relatives à l'acquisition de bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts et toute autre immobilisation de ce genre.
- Améliorations comportant des rajouts ou des modifications de structure, ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante de l'ouvrage ou de la structure, comme les ascenseurs, les appareils de chauffage et d'aération.
- Tous les travaux de reconstruction de ces types de biens matériels comme les projets réalisés en vertu d'un contrat ou d'un accord.
- Achat de terrains.

Les dépenses liées à des contrats pour de nouvelles constructions pour les employés occasionnels embauchés ou pour les employés permanents qui travaillent à plein temps ou à temps partiel à des projets précis, les frais de déplacement, les services professionnels, la location de matériel, l'entretien de matériel et les matériaux achetés spécialement pour servir à ces travaux sont imputés aux articles courants pertinents (articles courants 01 à 09).

Acquisition de machines et de matériel (09)

- Dépenses relatives à l'acquisition de toutes les machines, de tout le matériel, des fournitures et du mobilier de bureau, du matériel informatique et électronique ou de tout autre accessoire de bureau.
- Matériel et accessoires à microfilmer, matériel de communication entre bureaux, machines à affranchir avec compteur, cylindres pour machines enregistreuses et tout autre accessoire de bureau.
- Véhicules automobiles, avions, tracteurs, matériel de voirie, matériel de télécommunications et autre appareillage du même genre; matériel scientifique et de laboratoire, navires, brise-glaces et matériel auxiliaire de la navigation, ainsi que tout autre genre de matériel lourd et léger; munitions et divers genres de matériel pour le ministère de la Défense nationale, tels que navires, avions, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs et pièces de rechange habituellement achetées avec ce matériel au moment de l'achat.

Paiements de transfert (10)

- Subventions et contributions, subsides et tous les paiements faits par l'État.
- Paiements importants relatifs au bien-être versés à des particuliers, comme les pensions de vieillesse et les allocations de ce genre, les allocations et les pensions des anciens combattants.
- Subventions et paiements aux provinces et aux territoires en vertu de la Loi constitutionnelle, de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et pour les langues officielles.
- Paiements aux Indiens et aux Inuits, afin de soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale et les programmes dans le domaine social, de la santé, de l'éducation et du développement communautaire, et ce, en conformité avec les revendications des Autochtones.
- Paiements aux gouvernements territoriaux en vertu des ententes de financement conclues par le ministre des Finances et les ministres des Finances des territoires.
- Subventions et capitaux consentis à l'industrie; subventions aux fins de recherches et autres

mesures d'aide relatives aux recherches effectuées par des organisations non gouvernementales; bourses d'études.

- Subventions de soutien consenties à de nombreux organismes nationaux et internationaux sans but lucratif.
- Contributions à des organismes internationaux et droits d'affiliation à ces organismes, comme la contribution au programme d'aide alimentaire internationale et la cotisation du Canada aux Nations Unies.

Service de la dette publique (11)

- Intérêts de la dette non échue du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres passifs comme le fonds de fiducie et autres fonds spéciaux.
- Frais d'émission de nouveaux emprunts, amortissement de l'escompte à l'émission d'obligations, primes et commissions afférentes aux obligations.
- Frais administratifs et afférents à la dette publique.

Autres subventions et paiements (12)

- Paiements à des sociétés d'État, y compris les versements destinés à combler les déficits de fonctionnement et les autres paiements de transfert faits aux sociétés d'État.
- Versements à certains comptes non budgétaires (comme les contributions de l'État au compte de stabilisation des prix des produits agricoles ou les prestations relatives à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants), ainsi que l'amortissement de plusieurs types de pertes, le rajustement annuel des réserves pour les créances et certains autres postes « Divers ».

Sous le titre « Divers » figurent certaines dépenses comme les licences, les permis et droits de bassin, de touage, de mise à quai et d'amarrage, le cautionnement d'employés de l'État, la perte d'effets personnels et les dépenses relatives à de petits articles et à divers services. Sont compris également des fonds pour de nombreux articles de dépense et services qui ne peuvent être mentionnés sous les diverses rubriques du présent sommaire.

7.1.5 Tableau des articles courants des dépenses

Le tableau suivant énumère les articles courants des dépenses avec les codes des articles à l'échelle du gouvernement correspondants :

Article courant	Description	Codes des articles à l'échelle du gouvernement
01	Personnel	0100 - 0199
02	Transports et communications	0200 - 0299
03	Information	0300 - 0399
04	Services professionnels et spéciaux	0400 - 0499, 0800 - 0899
05	Location	0500 - 0599
06	Achat de services de réparation et d'entretien	0600 - 0699
07	Services publics, fournitures et approvisionnements	0700 - 0799, 1100 - 1199
08	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1300 - 1399
09	Acquisition de machines et de matériel	1200 - 1299

10	Paiements de tranfert	2000 - 2999
11	Service de la dette publique	3100 - 3199
12	Autres subventions et paiements	3000 - 3099, 3200 - 3799

7.2 Codes des articles Sommaire - 2012-2013

A Articles de dépenses

0 Services

01 PERSONNEL

010 TRAITEMENTS ET SALAIRES

0101 Civils, temps régulier - emploi continu

0102 Civils, temps régulier - temps partiel, saisonnier, occasionnel et étudiant

0103 Civils, versements des primes pour le travail hors des heures régulières ou pour autres raisons

0104 Civils, rémunération pour jours fériés

0105 Civils, temps supplémentaire (heures supplémentaires)

0106 Civils, prime de bilinguisme

0107 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite

0108 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite - règlement immédiat

0109 Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), versements rétroactifs - année financière en cours

0110 Civils, versements rétroactifs - année(s) financière(s) antérieure(s)

0111 Civils, versements rétroactifs - année financière en cours

0112 Civils, équité salariale

0113 Autres traitements et salaires

0114 Membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), heures supplémentaires

0115 Membres du ministère de la Défense nationale (MDN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), heures régulières

0116 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), indemnité de départ et prestations de préretraite - règlement immédiat

0117 Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), versements rétroactifs - année(s) financière(s) antérieure(s)

0118 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - rémunération pour jours fériés

0119 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), indemnité de départ et prestations de préretraite

0128 Membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), prime de bilinguisme

012 ALLOCATIONS ET AUTRES PRESTATIONS

0120 Civils, indemnités pour certaines dépenses encourues par un employé

0121 Civils, rémunération pour des fonctions supplémentaires ou spécifiques

0122 Civils, indemnités pour équité salariale

0123 Civils, intérêt pour équité salariale

0124 Civils, indemnité pour service à l'étranger

0125 Civils, prime d'éloignement

0126 Civils, autres indemnités et avantages

- 0127 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), indemnités et avantages
- 016 CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR
- 0160 Contribution patronale, Compte de pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP), courant
- 0161 Contribution patronale, déficit actuariel du Compte de pension de retraite de la Fonction publique(CPRFP)
- 0162 Contribution patronale, Compte de prestations de décès de la Fonction publique
- 0164 Contribution patronale, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, courant
- 0165 Contribution patronale, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, déficit actuariel
- 0166 Contribution patronale, prestations supplémentaires de décès des Forces canadiennes armées régulières, partie II de la Loi
- 0167 Contribution patronale, compte de régime compensatoire
- 0168 Contribution patronale au compte de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), déficit actuariel
- 0169 Contribution patronale, assurance-emploi
- 0170 Contribution patronale, Compte de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- 0171 Contribution patronale, Compte des allocations de retraite des députés
- 0172 Contribution patronale, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec
- 0173 Contribution patronale, autres programmes de pension, y compris la *Loi sur les juges*
- 0174 Contribution patronale, régimes médicaux et d'hospitalisation
- 0176 Contribution patronale, assurance d'invalidité
- 0177 Autres contributions de l'employeur
- 018 FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE PERSONNEL
- 0181 Échange de personnel de direction et autres programmes d'échange
- 0182 Prestations supplémentaires aux employés
- 0184 Paiement et recouvrement des Commissions provinciales des accidents du travail
- 0185 Autres paiements de pension passé à la dépense
- 0186 Autres frais supplémentaires relatifs au personnel
- 0187 Charges courues, salaires et prestations
- 0188 Retour de contributions de pension passé à la dépense

02 TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 020 VOYAGE ET RÉINSTALLATION
- 0201 Voyage - Employés de la fonction publique
- 0202 Voyage - autres que les employés de la fonction publique
- 0207 Réinstallation des employés au Canada
- 0208 Réinstallation des employés à l'extérieur du Canada et(ou) au retour
- 021 AFFRANCHISSEMENT, TRANSPORT DE MARCHANDISE, MESSAGERIES, CAMIONNAGE
- 0210 Transports d'objets non spécifiés ailleurs
- 0212 Affranchissement et colis postal
- 0213 Services de messenger

022 SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 0223 Services de communications par voie numérique pour la transmission combinée du trafic vocal et non vocal, de données et/ou vidéo numérisé
- 0230 Services de communications par la voix (incluent les services de communications par la voix analogues et/ou numériques)
- 0231 Services de transmission de données (incluent les services de transmission de données analogues et/ou numériques)
- 0232 Services de communications vidéo (incluent les services de communications vidéo analogues et/ou numériques)

03 INFORMATION

030 SERVICES DE RÉCLAME

- 0301 Services de réclame

031 SERVICES D'ÉDITION

- 0311 Services d'édition

032 SERVICES D'IMPRIMERIE

- 0321 Services d'imprimerie

033 SERVICES D'EXPOSITION ET DE SERVICES CONNEXES

- 0331 Services d'exposition

- 0332 Services audio-visuels

034 SERVICES DE RECHERCHE EN COMMUNICATIONS

- 0341 Services de recherche en communications

035 SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATIONS

- 0351 Les services professionnels de communication non spécifiés ailleurs

- 0352 Services de relations publiques

036 ABONNEMENTS ET SERVICES D'ACCÈS AUX DONNÉES

- 0361 Abonnements électroniques et publications électroniques

- 0362 Services d'accès à des données et à des bases de données

04 SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

040 SERVICES COMMERCIAUX

- 0401 Services de comptabilité et de vérification

- 0402 Services de gestion des ressources humaines

- 0403 Services de gestion financière

- 0404 Services en matière de communications

- 0405 Services des biens immobiliers

- 0406 Services du matériel

- 0407 Services des acquisitions

- 0811 Nettoyage d'immeubles à contrat

- 0815 Rétribution et frais de service d'agences de recouvrement

- 0816 Frais de service provenant des approvisionnements reliés aux administration des prêts

- 0851 Services bancaires

- 0852 Services immobiliers

- 0853 Administration provinciale des lois relatives aux indemnités à des employés de la fonction publique et à des marins marchands

0854 Frais d'enregistrement des véhicules automobiles

0855 Frais d'acquisition et de contrat

0856 Frais d'administration des provinces et des territoires

0859 Autres services commerciaux qui ne sont pas précisés ailleurs

041 SERVICES JURIDIQUES

0410 Services juridiques

042 SERVICES TECHNIQUES ET D'ARCHITECTURE

0420 Services techniques, non spécifiés ailleurs

0421 Services d'architecture

0422 Conseillers techniques - construction

0423 Conseillers techniques - autres

0495 Services reliés à l'évaluation des sites potentiellement contaminés

0496 Services reliés à l'assainissement des sites contaminés

0497 Services reliés à la charge et la gestion des sites contaminés

0498 Services liés à la surveillance des sites préalablement contaminés.

043 SERVICES SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE

0430 Services scientifiques

0431 Experts-conseils scientifiques

0492 Contrats de recherche

044 SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

0440 Enseignement au non-fonctionnaires

0444 Professeurs et instructeurs contractuels

0445 Frais d'enseignement quand les employés prennent des cours dans leur temps libre

0446 Conseillers en formation

0447 Frais d'enseignement et frais de participation à des cours comprenant les séminaires, non spécifiés ailleurs

0448 Achats de programmes de formation et cours

045 SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

0450 Services d'hospitalisation

0451 Autres services de santé, non spécifiés ailleurs

0452 Services de bien-être

0453 Médecins et chirurgiens

0454 Personnel paramédical

0455 Services dentaires

046 SERVICES DE PROTECTION

0460 Services de protection

047 SERVICES INFORMATIQUES

0473 Experts-conseils en technologie de l'information et en télécommunications

0474 Services de gestion de l'information

0475 Services de technologie de l'information

0812 Services gérés dans le domaine de la technologie de l'information

048 SERVICES DE CONSEILLERS EN GESTION

0491 Services de conseillers en gestion

082 FRAIS ET SERVICES SPÉCIAUX

0821 Cotisations d'adhésion

0822 Accueil

0823 Frais de participation aux conférences

086 SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE

0813 Services d'aide temporaire

087 SERVICES D'INTERPRÉTATION ET DE TRADUCTION

0493 Services d'interprétation

0494 Services de traduction

089 AUTRES SERVICES

0499 Autres services professionnels non précisés ailleurs

0819 Contrats de services personnels non professionnels, non spécifiés ailleurs

0890 Autres services administratifs désignés par décret

0891 Services personnels

0892 Services récréatifs

05 LOCATION

050 LOCATION DE TERRAINS

0501 Location de terrains non améliorés

051 LOCATION DE BÂTIMENTS

0510 Location de bâtiments résidentiels

0511 Location de bâtiments à bureaux

0512 Location de bâtiments industriels et commerciaux

0513 Location de bâtiments institutionnels

0514 Location d'autres bâtiments

052 LOCATION - MATÉRIEL D'INFORMATIQUE

0522 Location de matériel de communications image/vidéo

0580 Location de matériel de communications/réseautage analogue

0581 Location de matériel de communications/réseautage numérique (inclut les systèmes de communications par la voix numériques)

0582 Frais de licence/maintenance des logiciels client

0583 Frais de licence/maintenance de logiciels d'application (comprenant les logiciels commerciaux) et logiciels d'élaboration et de mise en oeuvre d'applications

0584 Frais de licence/maintenance du système d'exploitation des serveurs et des logiciels utilitaires

0585 Frais de licence/maintenance des logiciels de réseautage

0586 Frais de licence/maintenance pour les logiciels de protection de la TI

0587 Location d'ordinateurs - serveurs

0588 Location d'ordinateurs - Environnement informatique client - Ordinateur de bureau/personnel/portable

053 LOCATION DE MACHINERIE, DE MOBILIER ET D'INSTALLATIONS DE BUREAU, ET D'AUTRE ÉQUIPEMENT

0533 Location de machinerie, de mobilier et d'installation de bureau, et d'autres équipement

054 LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET D'AUTRES VÉHICULES

0540 Location de véhicules automobiles et d'autres véhicules

055 LOCATION - ACQUISITION

0555 Location - Immobilisations corporelles

056 LOCATION D'AÉRONEFS ET DE NAVIRES

0561 Location d'aéronefs

0566 Location de navires

057 LOCATION - AUTRES

0570 Location - Autres

06 ACHAT DE SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN

060 RÉPARATION DE TRAVAUX DE GÉNIE

0601 Génie maritime

0607 Routes principales, chemins et rues

0608 Pistes d'envol, terrains d'atterrissage et aires d'embarquement

0611 Canalisations et systèmes d'égouts

0619 Réseaux électriques

0628 Autres travaux de génie

063 RÉPARATION DE BÂTIMENTS

0630 Édifices à bureaux

0634 Bâtiments commerciaux

0635 Bâtiments industriels

0639 Édifices institutionnels

0640 Bâtiments ou installations devant abriter du matériel de télécommunications, d'ordinateur, et de bureautique

0645 Autres bâtiments

0646 Bâtiments résidentiels

065 RÉPARATION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENT

0655 Machinerie de traitement

0656 Appareils de chauffage, de climatisation et de réfrigération

0658 Matériel d'éclairage, de contrôle et de distribution d'électricité

0660 Instruments, appareils et accessoires de mesure, de contrôle, de laboratoire, de médecine et d'optique

0665 Autre équipement

0666 Réparation et maintenance de matériel de communications/réseautage analogue

0667 Matériel de communications/réseautage numérique (inclut les systèmes de communications par la voix numériques)

0668 Matériel de communications image/vidéo

0671 Autre matériel de bureau

0672 Matériel informatique - serveurs

0673 Matériel informatique - environnement informatique client - ordinateur de bureau/personnel/portable

0675 Navires et bateaux

0676 Aéronefs

0681 Véhicules automobiles de route - militaires

0682 Véhicules automobiles de route - non militaires

0683 Véhicules divers

07 SERVICES PUBLICS (ARTICLE 07 STANDARD)

070 SERVICES PUBLICS

0701 Électricité

0702 Gaz naturel

0703 Égouts et eau

0705 Élimination des déchets

0709 Autres services publics

1 BIENS, TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES

11 FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS (ARTICLE COURANT 07)

111 PRODUITS ALIMENTAIRES, ALIMENTS POUR ANIMAUX, BOISSONS ET
TABAC

1111 Animaux vivants, incluant leur fourrage

1112 Viandes, poissons et leurs préparations

1113 Produits laitiers et autres produits des animaux

1114 Fruits et légumes, produits alimentaires, graisses, et leurs préparations

1115 Divers aliments, matières alimentaires et préparations alimentaires

1116 Breuvages et tabac

112 PRODUITS MINÉRAUX

1121 Sel, soufre, minerais, terres et pierres

1122 Essence

1123 Carburant d'aviation

1124 Combustible diesel

1125 Mazout léger

1126 Mazout lourd

1127 Huile de graissages et graisses

1128 Autres combustibles minéraux, huiles minérales et produits

113 PRODUITS CHIMIQUES

1130 Produits chimiques inorganiques, et produits chimiques organiques, incluant matières
plastiques, caoutchouc et leurs produits, excluant des pneus et chambres à air

1132 Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux

1133 Explosifs, feux d'artifices et articles de pyrotechnie, etc.

1134 Biens photographiques ou cinématographiques

1139 Produits chimiques divers

114 BOIS, PAPIER ET PRODUITS DE BOIS

1141 Bois et charbon de bois

1142 Papier et cartons de papier

1143 Matière imprimée, incluant livres, journaux, images, textes, manuscrits et formules

115 BIENS PERSONNELS

- 1151 Uniformes
- 1152 Autres vêtements
- 1153 Chaussures
- 1159 Matières textiles divers, coiffures, parapluies, etc.
- 116 MÉTAUX ET PRODUITS MÉTAUX
- 1160 Métaux ferreux
- 1161 Métaux non ferreux
- 1163 Articles de coutellerie
- 1164 Produits de métaux divers
- 117 BIENS ET PRODUITS DIVERS
- 1171 Fournitures médicales, instruments, appareils, etc.
- 1172 Papeterie et fournitures de bureau
- 1173 Ameublement de maison, excl. des meubles
- 1174 Produits horticoles
- 1175 Pierres et métaux précieux et composantes
- 1176 Verres et ouvrages en verre
- 1179 Marchandises et produits divers

12 ACQUISITION DE MACHINERIE ET MATÉRIEL, INCLUANT DES PIÈCES ET OUTILS CONSOMMABLES (ARTICLE COURANT 09)

- 121 MACHINERIE ET PIÈCES DE MACHINERIE
- 1211 Machinerie industrielle spéciale
- 1212 Outils et outillage
- 1219 Autre machinerie et pièces
- 122 MATÉRIEL INFORMATIQUE ET PIÈCES INFORMATIQUES
- 1223 Matériel de communications image/vidéo (inclut les pièces et périphériques connexes)
- 1280 Matériel de communications/réseautage analogue (inclut les pièces et périphériques connexes)
- 1281 Matériel de communications/réseautage numérique (inclut le matériel de communications par la voix numérique et les pièces et les périphériques connexes)
- 1282 Matériel informatique - serveurs (y compris les pièces et périphériques connexes)
- 1283 Matériel informatique - environnement informatique client - ordinateur de bureau/personnel/portable (inclut les pièces et périphériques connexes)
- 1284 Logiciels client
- 1285 Logiciels d'application (comprenant les logiciels commerciaux) et logiciels d'élaboration et de mise en oeuvre d'applications
- 1286 Systèmes d'exploitation des serveurs et logiciels utilitaires
- 1287 Logiciels de réseautage
- 1288 Logiciels de protection
- 123 MATÉRIEL DU BUREAU ET DES MEUBLES INCLUANT DES PIÈCES
- 1231 Mobilier et ameublement du bureau incluant des pièces
- 1239 Autre matériel et pièces de bureau
- 124 MATÉRIEL ET MEUBLES INCLUANT DES PIÈCES
- 1241 Matériel et accessoires de plomberie

- 1242 Matériel d'éclairage électrique, de contrôle et de distribution d'électricité
- 1243 Instruments de mesure, de contrôle, de laboratoire - Instruments de médecine et d'optique
- 1244 Matériel et pièces de radar
- 1245 Matières et pièces de la sécurité et de l'hygiène
- 1246 Autres meubles et fournitures, incluant des pièces
- 1249 Autres pièces du matériel
- 125 AÉRONEFS ET NAVIRES, INCLUANT LES PIÈCES
- 1250 Aéronefs
- 1251 Pièces d'aéronefs
- 1252 Système de service mobile
- 1253 Acquisition et pièces de satellite et engin spatial
- 1256 Navires et bateaux
- 1257 Pièces de navires et bateaux
- 126 AUTRES VÉHICULES ET PIÈCES
- 1261 Véhicules automobiles de route
- 1263 Pièces de véhicules automobiles de route
- 1264 Véhicules divers
- 1267 Pièces de véhicules divers, incluant des pneus et chambres à air
- 127 ARMES ET AMMUNITION
- 1271 Armes (incluant les pièces)
- 1273 Munitions

13 ACQUISITION DE TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES (ARTICLE COURANT 08)

- 130 ACQUISITION DE TERRAINS
- 1301 Acquisition de terrains
- 131 ACQUISITION DE TRAVAUX DE GÉNIE
- 1310 Génie maritime
- 1316 Acquisitions des routes ou pistes d'envol
- 1335 Ponts, chevalets, ponceaux, voies supérieures et viaducs
- 1339 Autres travaux de génie
- 134 ACQUISITION DE BÂTIMENTS NON-RESIDENTIELS
- 1340 Édifices à bureaux
- 1343 Bâtiments commerciaux
- 1350 Bâtiments industriels
- 1356 Écoles et autres maisons d'enseignement
- 1357 Hôpitaux, sanatoriums, cliniques et postes de premiers soins
- 1358 Autres bâtiments institutionnels
- 1360 Bâtiments ou installations devant abriter du matériel de télécommunications, ordinateurs et/ou bureautique
- 1362 Gares - aéroports, gares d'autobus et de trains, gares maritimes et autres
- 1363 Manèges militaires, casernes, salles d'exercice, etc.

1364 Laboratoires

1369 Autres bâtiments non-résidentiels

137 ACQUISITION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

1370 Bâtiments résidentiels

2 PAIEMENTS DE TRANSFERT (ARTICLE COURANT 10)

20 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PERSONNES

200 PAIEMENTS AUX PERSONNES ÂGÉES

2001 Paiements de sécurité de la vieillesse

201 PAIEMENTS POUR PENSIONS

2011 Pensions - Première et Seconde guerre mondiale

2012 Allocations aux anciens combattants

2013 Pensions aux anciens employés de l'État qui ne sont pas éligibles aux Comptes de pension de retraite, courant

2014 Pensions aux anciens employés, civils et militaires

2019 Autres paiements de pension

202 PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR PROMOUVOIR L'EMPLOYABILITÉ

2022 Aide aux particuliers pour encourager l'emploi

2023 Paiements visant à améliorer et à promouvoir l'employabilité des particuliers

2029 Autres paiements de transfert aux particuliers pour promouvoir l'emploi

203 AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PARTICULIERS

2032 Paiements de transfert aux peuples autochtones

2035 Aide aux immigrants et aux réfugiés

2041 Paiements de transfert aux particuliers pour la recherche et le développement (comprenant les bourses)

2049 Autres paiements de transfert non-recouvrables à des particuliers

2051 Paiements recouvrables à des particuliers

2055 Paiements à des particuliers éventuellement recouvrables

2057 Prestations fiscales pour enfants

2060 Crédits de taxes sur les produits et services (TPS) à des particuliers

21 PAIEMENTS DE TRANSFERT À L'INDUSTRIE

210 SUBVENTIONS À L'AGRICULTURE

2102 Paiements de transfert pour les producteurs relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

2103 Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole (ACRA)

2107 Diverses subventions à l'agriculture

212 AUTRES SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

2120 Autres subventions des taux de transport

2122 Subventions aux navires à vapeur

2125 Aide à l'industrie pour encourager l'emploi

2126 Paiements de subventions à l'industrie pour la recherche et le développement

2127 Paiements à l'industrie en vertu de garanties d'emprunts

2130 Paiements pour le pont de la Confédération

2132 Paiements aux sociétés autochtones

2133 Paiements aux institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

2139 Autres subventions non-recouvrables à l'industrie

2151 Subventions recouvrables à l'industrie

2155 Subventions à l'industrie éventuellement recouvrables

217 PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR L'AIDE EN CAPITAL

2170 Paiements de transfert pour la recherche et le développement

2171 Paiements de transfert pour l'industrie de la défense pour l'aide en capital

2174 Paiements de transfert à l'industrie relatifs au développement régional et industriel

2178 Projets concernant la conservation de l'énergie

2179 Autres paiements de transfert non-recouvrables à l'industrie pour l'aide en capital

2181 Paiements de transfert à l'industrie recouvrables pour l'aide en capital

2185 Paiements de transfert à l'industrie éventuellement recouvrables pour l'aide en capital

22 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES ET TERRITOIRES

PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR ASSURANCE-MALADIE ET AIDE

220 SOCIALE (COMPRENANT LES REDRESSEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

221 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES ET TERRITOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT

2212 Paiements pour les langues officielles aux provinces et territoires

2214 Paiements de remplacement aux provinces en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

2215 Paiements à la Province de Québec pour l'éducation des Cris et des Inuits

2216 Paiements aux établissements d'enseignement autres qu'autochtones

2217 Paiements aux conseils scolaires autres qu'autochtones

2219 Autres paiements de transfert aux provinces et territoires pour l'enseignement

222 PAIEMENTS DE TRANSFERT FISCAL

2221 Paiements aux provinces et territoires en vertu des termes d'accords fiscaux

2223 Subventions statutaires aux provinces et territoires autorisés en vertu des *Lois constitutionnelles*

2232 Paiements de transfert en matière de santé et de programmes sociaux

2233 Paiements optionnels aux provinces et territoires pour programmes permanents

2239 Autres paiements de transfert fiscaux aux provinces et territoires

224 AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT SPÉCIFIQUES AUX PROVINCES ET TERRITOIRES

2241 Paiements aux provinces et territoires pour services offerts aux jeunes contrevenants

2243 Paiements aux provinces et territoires pour régimes d'aide juridique

2244 Paiements aux provinces et territoires pour projets de l'environnement

2245 Assurance-récolte payée aux provinces et territoires

2247 Aide aux provinces et territoires pour encourager l'emploi

- Compte des recettes extra-côtière Canada / Nouvelle-Écosse et paiements en vertu de
- 2248 l'accord Canada/Nouvelle-Écosse pour péréquation fiscale des ressources en hydrocarbures extra-côtières
- 2249 Paiements aux provinces et territoires pour grandes routes, routes secondaires et routes d'accès
- 2250 Paiements de transfert aux territoires pour dépenses de fonctionnement
- 2253 Accord sur l'immigration Canada/Québec
- 2254 Fonds de mise en valeur Canada/Terre-Neuve
- 2255 Paiements en vertu du programme des travaux d'infrastructure Canada
- 2257 Initiatives de développement payées aux provinces et territoires en vertu des ententes cadres sur le développement et des ententes auxiliaires
- 2259 Autres paiements de transfert aux provinces et territoires

23 PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR OU AU NOM DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET AUX PAYS ÉTRANGERS

- 230 PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT POUR LES PAYS ÉTRANGERS
- 2301 Achat de marchandises pour l'aide au développement
- 2302 Achat de services pour l'aide au développement
- 2303 Paiements aux organisations non gouvernementales canadiennes pour l'aide au développement
- 2304 Autres paiements de transfert aux pays étrangers pour l'aide au développement
- 231 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES
- 2311 Paiements aux Nations Unies et organisations connexes
- 2312 Paiements à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à ses programmes
- 2314 Paiements à l'Association internationale de développement
- 2315 Paiements aux banques internationales et établissements financiers
- 2319 Paiements aux organisations internationales
- 232 AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT POUR OU AU NOM DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET AUX PAYS ÉTRANGERS
- 2321 Paiements en vue de favoriser l'augmentation des ventes de produits canadiens à l'étranger
- 2322 Programme international d'aide alimentaire
- 2329 Autres paiements de transfert hors du Canada pour ou au nom des organisations internationales et aux pays étrangers
- 239 GAIN/PERTE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE CHANGE
- 2390 Gain/perte provenant des opérations de change sur les paiements de transfert

24 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ORGANISMES, INCLUANT LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

- 241 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX UNIVERSITÉS
- 2411 Paiements aux universités pour appuyer la recherche
- 2412 Aide pour encourager l'emploi
- 2419 Autres paiements de transfert aux universités
- 242 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ORGANISATIONS AUTOCHTONES
- 2421 Paiements aux conseils scolaires des premières nations, des Inuits et des Métis

2422 Paiements aux établissements d'enseignement des premières nations, des Inuits et des Métis

2423 Paiements aux autres associations des premières nations, des Inuits et des Métis

243 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX AUTRES INSTITUTIONS À BUT NON LUCRATIF

2431 Paiements aux associations nationales à but non lucratif

2432 Paiements aux organisations provinciales à but non lucratif

2433 Paiements aux organisations locales à but non lucratif

2434 Aide aux organismes à but non lucratif pour encourager l'emploi

2436 Paiements aux organismes à but non lucratif pour la recherche et le développement

2437 Paiements aux organismes à but non lucratif pour l'amélioration de l'environnement

2449 Autres paiements aux organismes à but non lucratif

245 PAIEMENTS AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

2451 Paiements aux sociétés d'État

26 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES LOCAUX

261 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS

2611 Subventions en remplacement d'impôts fonciers payés aux municipalités

2613 Aide aux municipalités pour encourager l'emploi

2614 Paiements aux municipalités en vertu du programme des travaux d'infrastructure Canada

2619 Autres paiements de transfert aux municipalités

262 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX AUTRES ORGANISMES LOCAUX

2621 Paiements aux institutions d'enseignement autres qu'autochtones

2622 Paiements aux conseils scolaires autres qu'autochtones

28 RÉAFFECTATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

281 RÉAFFECTATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT ENTRE PROGRAMMES OU MINISTÈRES

2811 Subventions tenant lieu d'impôts recouvrées provenant d'autres ministères

282 DÉPENSES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT INSCRITES POUR FINS DE COMPTABILISATION

2821 Provision pour moins-value sur les prêts, placements et avances

2822 Charges pour comptes de passifs

3 AUTRES DÉPENSES

30 TRANSFERTS AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET AUTRES ENTITÉS (ARTICLE COURANT 12)

300 TRANSFERTS AUX SOCIÉTÉS DE L'ANNEXE III, PARTIE I ET À LEURS FILIALES DÉTENUES À CENT POUR CENT

3001 Énergie atomique du Canada Ltée

3003 Société canadienne d'hypothèques et de logement

3005 Corporation commerciale canadienne

3009 Commission de la capitale nationale

3010 Exportation et développement Canada

3011 Conseil canadien des normes

3012 VIA Rail Canada Inc.

3014 Les ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.

3017 Marine Atlantique S.C.C.

3018 Commission canadienne du lait

3023 Musée canadien des droits de la personne

3024 Musée canadien des civilisations

3025 Musée canadien de la nature

3026 Musée national des sciences et de la technologie

3027 Musée des beaux-arts du Canada

3029 Autres

3030 Commission canadienne du tourisme

3031 Société d'expansion du Cap-Breton

3032 Musée canadien de l'immigration du Quai 21

304 TRANSFERTS AUX SOCIÉTÉS DE L'ANNEXE III, PARTIE II ET À LEURS
FILIALES DÉTENUES À CENT POUR CENT

3041 Société canadienne des postes

3059 Autres

306 TRANSFERTS AUX AUTRES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET AUTRES ENTITÉS

3061 Conseil des Arts du Canada

3062 Société Radio-Canada

3063 Centre de recherche pour le développement international

3064 Centre national des Arts

3065 Téléfilm Canada

3079 Autres

308 TRANSFERTS AUX ENTREPRISES MIXTES ET EN COPARTICIPATION ET AUX
FILIALES

31 SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE (ARTICLE COURANT 11)

310 INTÉRÊT SUR LA DETTE NON ÉCHUE DU CANADA

3101 Obligations négociables payables en devises canadiennes

3102 Obligations d'épargne du Canada (OÉC)

3103 Titres spéciaux non négociables

3104 Bons du Trésor

3105 Obligations négociables payables en devises étrangères

3106 Billets et prêts payables en devises étrangères

3107 Bons du Canada payables en devises étrangères

311 INTÉRÊT SUR COMPTES POUR FINS DÉTERMINÉES ET AUTRES ÉLÉMENTS
DU PASSIF

3111 Intérêt sur les comptes de pension de retraite

3112 Intérêt sur le Compte d'assurance-emploi

3113 Intérêt sur le Compte du Régime de pensions du Canada

3114 Intérêt sur d'autres passifs

312 INTÉRÊT SUR AUTRES COMPTES

3121 Intérêt sur la répartition des droits de tirage spéciaux et sur les autres comptes d'opérations de change

313 ESCOMPTES ET PRIMES SUR OBLIGATIONS

3131 Escomptes et primes sur obligations amortis

314 FRAIS D'ÉMISSION ET DE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

3142 Commissions et rémunérations relatives aux obligations

3143 Frais du service de la dette

32 AUTRES SUBVENTIONS ET PAIEMENTS (ARTICLE COURANT 12)

321 DÉFICITS ET RADIATIONS DE PERTES

3213 Pertes d'argent

3214 Déficits et radiations non classés ailleurs

3215 Radiations de prêts, placements et avances

3216 Pertes d'opérations de change

3217 Dispense du remboursement de prêts, placements et avances

323 PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX FONDS ET COMPTES NON BUDGÉTAIRES

3239 Transfert aux fonds et comptes non budgétaires

324 ESCOMPTES GAGNÉS

3241 Escomptes/rabais gagnés pour paiements prématurés aux fournisseurs (crédit) ou pour l'utilisation d'une carte d'acquisition

3249 Montants adjugés par une cour en faveur de l'industrie

325 DÉPENSES DIVERSES

3250 Montant adjugé par une cour en faveur des particuliers

3251 Réclamations pour dommages-intérêts et autres

3252 Intérêt, frais d'administration ou de service et autres amendes se rapportant aux comptes en souffrance des fournisseurs

3253 Intérêt et frais payés aux institutions financières

3256 Service canadien du renseignement de sécurité

3257 Paiements à titre gracieux

3258 Centre de la sécurité des télécommunications

3259 Dépenses diverses, non classées ailleurs

326 AJUSTEMENT DES RÉSERVES

3261 Ajustement de la provision pour évaluation des créances

3262 Ajustement des réserves pour garanties d'emprunts

3263 Provision pour augmentation de la valeur de certaines dettes

3269 Autres ajustements

3A DÉPENSES PROVENANT DE SOURCES INTERNES

34 AUTRES DÉPENSES PROVENANT DE SOURCES INTERNES OU POUR LA FIN DE LA COMPTABILITÉ (ARTICLE COURANT 12)

342 SOMMES VERSÉES ENTRE MINISTÈRES OU AU SEIN D'UN MINISTÈRE POUR FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATIFS, OU AUTRES

3421 Frais administratifs généraux réclamés par d'autres ministères ou d'autres programmes au sein d'un ministère

3422 Compte d'attente (débit)-autres ministères

- 3424 Répartition du compte d'attente des activités
- 3425 Répartition des dépenses/coûts à l'intérieur d'un ministère
- 3427 Réaffectation des coûts en vertu des programmes avec coûts partagés
- 3428 Paiements tenant lieu d'impôts payées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- 3429 Autres
- 343 MONTANTS IMPUTÉS AUX FONDS RENOUVELABLES PAR LES MINISTÈRES OU ORGANISMES
- 3431 Frais généraux ou autres montants imputés directement aux fonds renouvelables par les ministères ou les organismes
- 3432 Intérêt imputé aux fonds renouvelables par le ministère des Finances
- 3433 Réaffectation des dépenses/coûts dans les fonds renouvelables
- 3439 Autres
- 344 DROITS D'ACCISE ET DE DOUANE À L'IMPORTATION, ET TAXE FÉDÉRALE DE VENTE
- 3441 Droits de douane à l'importation
- 3442 Droits d'accise et taxe fédérale de vente
- 345 CHARGES CHARGÉS À OU PROVENANT DES COMPTES D'ACTIFS POUR AMORTISSEMENT OU AUTRES FINS
- 3451 Charges d'amortissement des immobilisations
- 3452 Stocks imputés
- 3453 La connaissance des dépenses d'amortissement reliés aux actifs
- 3459 Charges d'amortissement - autres comptes d'actifs
- 346 CHARGES IMPUTÉS À/OU PROVENANT DE COMPTES DE PASSIFS
- 3461 Indemnité pour paye de vacance et prestations aux employés
- 3462 Provision pour créances douteuses
- 3469 Charges aux autres comptes de passifs
- 347 TRANSFERTS DE COÛTS D'ACCROISSEMENT ENTRE CRÉDITS
- 3471 Coût d'accroissement d'autres crédits
- 3472 Recouvrements des dépenses d'accroissement d'autres crédits (crédit)

37 RÉAFFECTATION DES DÉPENSES / RECONNAISSANCE DE RECETTES D'ORIGINE INTERNE (ARTICLE COURANT 12)

- 371 RECOUVREMENT DES DÉPENSES ENTRE LES PROGRAMMES OU MINISTÈRES
- 3711 Frais généraux ou autres montants recouverts par les ministères et organismes des fonds renouvelables
- 3712 Frais de services administratifs généraux recouverts par les autres ministères ou par les autres programmes au sein d'un ministère
- 3714 Répartition du compte d'attente des activités
- 3715 Réaffectation des coûts en vertu des programmes avec coûts partagés
- 3717 Réaffectation des dépenses/coûts à l'intérieur d'un ministère
- 3718 Compte d'attente (solde au crédit)-autres ministères
- 3719 Autre

372 RECOUVREMENTS DES DÉPENSES PROVENANT DES COMPTES À FINS
DÉTERMINÉES ET AUTRES COMPTES

3721 Réaffectation de dépenses rattachées à la reconnaissance de recettes provenant des
comptes à fins déterminées limitées

B Articles de recettes/revenus

4 REVENUS

4A REVENUS FISCAUX

42 REVENUS FISCAUX

420 REVENUS FISCAUX

4200 Revenus fiscaux (totale)

4B AUTRES REVENUS

45 AUTRES REVENUS - RECOUVREMENT DES COÛTS ET AUTRES FRAIS
D'UTILISATION

451 DROITS ET PRIVILÈGES (COMPRENANT RECETTES/REVENUS PROVENANT
DES REDEVANCES)

4510 Droits de permis

4513 Droits de passeports, visas et certificats de citoyenneté

4515 Redevances sur le pétrole

4516 Redevances des richesses naturelles

4517 Autres redevances

4518 Droits d'enregistrement de marques de commerce, brevets et droits d'auteur

4519 Autres revenus provenant de droits et redevances

452 LOCATIONS ET UTILISATION DE BIENS PUBLICS

4520 Baux de pétrole et gaz

4521 Baux de terrains

4525 Location de terrains vacants non améliorés

4526 Location d'ouvrages

4527 Location de machines et de matériel

4528 Location des concessions en facilités possédés par le gouvernement

4529 Location d'aire de stationnement

4530 Location de bâtiments résidentiels

4531 Location de bâtiments non-résidentiels

4535 Location d'immobilier aux sociétés d'États

4539 Autres revenus provenant de baux et de l'utilisation de biens publics

454 PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRODUITS D'INFORMATION

4540 Ventes d'uniformes, vêtements, etc.

4542 Ventes d'électricité

4543 Ventes de gaz naturel

4544 Publications, cartes géographiques et marines de l'État

4545 Ventes d'autres produits fabriqués par l'État

4546 Ventes de produits d'information

4547 Ventes des pétroliers, huile et lubrifiants

4548 Ventes des repas publiques

4549 Ventes d'autres produits

455 REVENUS PROVENANT DE SERVICES PUBLICS À TITRE DE RÉGLEMENTATION

4551 Droits d'inspection

4554 Règlements aériens

4556 Surveillance des hippodromes

4558 Frais des cotisations des institutions financières

4559 Autres services réglementaires

456 REVENUS PROVENANT DE SERVICES NON-RÉGLEMENTAIRE (FACULTATIF)

4560 Services d'utilité publique, comprenant l'eau, l'eau résiduaire et autres utilités.

4561 Services de télécommunication et autres utilités

4562 Services dentaires

4563 Services d'hospitalisation

4564 Services de marine et revenus de quais

4565 Autres services de santé

4566 Droits de services techniques et scientifiques

4567 Services d'aéroport, droits d'atterrissage et de stationnement

4568 Services des centres de technologie

4569 Autres revenus provenant des services non-réglementaire

457 REVENUS DE SERVICES NON RÉGLEMENTAIRE À D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

4570 Provision de services aux Nations Unis

4571 Recouvrements des coûts autres que ceux des biens immobiliers des sociétés d'État

4573 Services policiers aux administrations locales

4574 Autres services aux administrations locales

4576 Services policiers aux gouvernements provinciaux et territoriaux

4577 Autres services aux gouvernements provinciaux et territoriaux

4578 Services aux autres états

458 FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES

4580 Revenus de brevets et redevances

4581 Frais relatifs à l'accès à l'information

4582 Revenus provenant de services de publicité et promotion

4586 Frais administratifs perçus pour chèques sans provisions

459 DIVERS

4593 Divers

4594 Redressements aux créiteurs à la fin d'exercice de l'exercice (CAFE)

4595 Revenus disponibles-ministères système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM(SAP))

4598 Frais pour garanties de prêts

46 AUTRES REVENUS - RECOUVREMENTS ET AUTRES PROVENANT DE VENTE

461 RECOUVREMENT DE COÛTS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

4611 Frais généraux ou autres montants récupérés par les ministères et organismes des fonds renouvelables

- 4612 Frais de services administratifs généraux récupérés par les autres ministères ou par les autres programmes au sein d'un ministère
 - 4613 Subvention reçue par un fonds renouvelable d'un crédit
 - 4615 Recouvrement de coûts en vertu des programmes avec coûts partagés
 - 4616 Recouvrement suite à la réaffectation des dépenses/coûts au sein du fonds renouvelable
 - 4619 Autres
 - 462 Services fournis aux autres ministères aux termes de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
 - 4620 Services de gestion des ressources humaines
 - 4621 Services de gestion financière
 - 4622 Services de gestion de l'information
 - 4623 Services de technologie de l'information
 - 4624 Services en matière de communications
 - 4625 Services des biens immobiliers
 - 4626 Services du matériel
 - 4627 Services des acquisitions
 - 4628 Autres services administratifs désignés par décret
- REVENUS PROVENANT DE LA VENTE DE PRODUITS ET SERVICES OFFERTS
AUX MINISTÈRES OU ORGANISMES DE L'ÉTAT, ET AU SEIN DE CEUX-CI,
PAR LES FONDS RENOUVELABLES
- 4670 Vente de produits et services - Fonds renouvelable CORCAN
 - 4679 Autres
 - 468 REVENUS FISCAUX
 - 47 AUTRES REVENUS RECOUVERTS
 - 471 REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES
 - 4711 Remboursements de dépenses relatives aux achats de biens et de services d'exploitation.
 - 4712 Remboursements de dépenses relatives aux achats d'immobilisations
 - 4713 Remboursements de paiements de transfert aux personnes
 - 4714 Remboursements de paiements de transfert - subventions
 - 4715 Remboursements de paiements de transfert aux provinces et territoires
 - 4716 Remboursements de paiements de transfert - autres
 - 4717 Remboursements d'aide aux projets d'investissement
 - 4719 Autres remboursements de dépenses des années précédentes
 - 473 REMBOURSEMENT D'ARTICLES RECOUVRABLES
 - 4731 Contributions recouvrables
 - 48 AUTRES REVENUS
 - 480 PRODUITS DE PLACEMENTS - INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS ET AVANCES
 - 4801 Intérêts sur les prêts et avances des sociétés d'État fédérales et organismes d'institutions de crédit
 - 4802 Intérêts sur les prêts et avances de toutes les autres sociétés d'État fédérales
 - 4803 Intérêts sur les prêts et avances des administrations provinciales et territoriales, comprenant leurs sociétés d'État
 - 4804 Intérêts sur les prêts et avances d'entreprises privées au Canada

4805 Intérêts sur d'autres prêts et avances de différentes origines canadiennes

4806 Intérêts sur les prêts et avances des gouvernements étrangers et organisations internationales

481 PRODUITS DE PLACEMENTS - PROFITS ET DIVIDENDES

4811 Profits et/ou dividendes d'entreprises

4812 Profits de la Banque du Canada

4814 Bénéfice et/ou excédent des comptes d'opération de change (Finances)

4819 Autres produits de placements, non désignés ailleurs

482 INTÉRÊTS SUR LES REVENUS FISCAUX

4821 Intérêts sur la taxe sur les produits et services(TPS)

4822 Intérêts sur les droits de douane et autres taxes d'accise

4823 Intérêts sur l'impôt sur le revenu

483 AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS

4832 Intérêts provenant de comptes débiteurs échus

4833 Intérêts sur les dépôts bancaires

4834 Intérêts sur les prêts d'études canadien

484 PRODUITS DE VENTES D'ACTIFS

4841 Revenus provenant de monnaies

4842 Revenus provenant de métal non-monnayé

4843 Biens excédentaires d'État vendus

4844 Ventes de biens immobiliers résidentiels

4845 Ventes de biens immobiliers non-résidentiels

4847 Vente de sociétés d'État

4848 Vente d'organisme ministériel

485 AMENDES, PÉNALITÉS ET AUTRES MONTANTS ADJUGÉS PAR UNE COUR

4851 Amendes

4857 Pénalités

4858 Produits d'autres montants adjugés par une cour, comprenant les biens confisqués

487 PAIEMENTS DE TRANSFERT PROVENANT D'AUTRES GOUVERNEMENTS

4871 Paiements de transfert provenant de gouvernements provinciaux et territoriaux

4872 Paiements de transfert provenant des administrations locales, comprenant des municipalités et des conseils scolaires locaux

4873 Paiements de transfert provenant d'administrations étrangères

4874 Recettes de loterie provenant des provinces

488 RECETTES PROVENANT DES FONDS ET COMPTES NON BUDGÉTAIRES

4880 Administration de compte assurance-emploi, incluant les recouvrements de coûts

4883 Revenus du Régime de pensions du Canada

4888 Redressements provenant des fonds et comptes non budgétaires

4889 Autres rentrées provenant des fonds et comptes non budgétaires

489 DIVERS AUTRES REVENUS

4892 Bénéfices de la réévaluation des opérations de change pour actifs et passifs

4899 Autres

C Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions

5 ACTIFS

50 PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

501 PRÊTS

5010 Acquisition de prêts en espèces

5011 Acquisition de prêts avec autres actifs

5013 Prêts aux sociétés d'État tributaires d'affectations budgétaires (SETAB)

5015 Remboursement de prêts en espèces

5016 Remboursement de prêts avec autres actifs

5018 Remboursement de prêts par les sociétés d'État tributaires d'affectations budgétaires (SETAB)

5020 Conversion de prêts en devises étrangères

5021 Radiation de prêts

5029 Autres redressements de prêts

503 AVANCES

5030 Acquisition d'autres avances en espèces

5031 Acquisition d'autres avances avec autres actifs

5032 Acquisition d'avances de voyage

5033 Avances aux comptes à fins déterminées consolidés

5035 Remboursement en espèces d'autres avances

5036 Remboursement d'autres avances avec autres actifs

5038 Remboursement d'avances par les comptes à fins déterminées consolidés

5040 Conversion d'avances en devises étrangères

5041 Radiation d'avances

5049 Autres redressements d'avances

505 PLACEMENTS

5050 Acquisition de placements en espèces

5051 Acquisition de placements par capitalisation de créances

5052 Acquisition de placements avec autres actifs

5053 Placements dans les comptes à fins déterminées consolidés

5054 Placements dans les sociétés d'État tributaires d'affectations budgétaires (SETAB)

5055 Cession de placements contre espèces

5056 Cession de placements contre autres actifs

5057 Remboursement de placements par les sociétés d'État dépendantes de crédit (SETAB)

5058 Remboursement de placements par les comptes à fins déterminées consolidés

5060 Conversion de placements en devises étrangères

5061 Radiation de placements

5069 Autres redressements de placements

507 PLACEMENTS DU FONDS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

5070 Acquisition en espèces de placements

5071 Virements provenant des Comptes du Régime de pensions du Canada

5075 Cession de placements contre espèces

5079 Autres redressements aux placements

51 COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

511 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET OPÉRATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

5100 Acquisition de créances en espèces

5101 Acquisition de créances en échange de droits de tirage spéciaux ou d'effets à payer au Fonds monétaire international

5111 Remboursement de créances en échange de droits de tirage spéciaux ou d'effets à payer au Fonds monétaire international

5121 Émission d'effets à payer au Fonds monétaire international(FMI)

5123 Remboursement d'effets à payer au Fonds monétaire international(FMI)

5130 Redressements du maintien de la valeur

5131 Redressement de réévaluation de fin d'année

5159 Autres redressements

516 COMPTES DU FONDS DES CHANGES - AVANCES (CRÉANCES AVEC RESTRICTIONS)

5160 Avances fournies au compte du fonds des changes

5161 Remboursement d'avances

5163 Redressement de réévaluation de fin d'année

5169 Autres redressements

52 COMPTES DE CAISSE

529 COMPTES DE CAISSE

5299 Augmentation ou diminution nette de comptes de caisse

53 COMPTES DÉBITEURS

539 COMPTES DÉBITEURS

5399 Augmentation ou diminution nette de comptes débiteurs

6 PASSIFS

60 COMPTES À FINS DÉTERMINÉES

601 COMPTES DE PENSIONS DE RETRAITE, D'ASSURANCE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE

6001 Cotisations des employés ou participants

6002 Cotisations des employés actuels - sociétés de la fonction publique

6003 Cotisations des employés du gouvernement pour services passés ou arrérages

6004 Cotisations par des sociétés de la fonction publique pour des services passés ou arrérages

6005 Cotisations par des employés retraités

6012 Cotisations patronales du gouvernement

6013 Cotisations patronales par des sociétés de la fonction publique

6017 Cotisation aux prestations de décès - cotisations générales

6018 Cotisation aux prestations de décès - prime unique

6020 Redressements actuariels

- 6022 Virements provenant d'autres régimes de pension
- 6023 Impôt remboursable recouvert de Agence du revenu du Canada
- 6025 Produits de placements
- 6027 Intérêt crédité au compte
- 6029 Autres rentrées
- 6030 Paiement de prestations
- 6034 Paiements de prestation minimum
- 6035 Paiements de section des pensions
- 6037 Retour de cotisations - employé du gouvernement
- 6038 Retour de cotisations - employés des sociétés de la fonction publique
- 6045 Virements à d'autres régimes de pension
- 6046 Impôt remboursable remis à Revenu Canada
- 6047 Retraits du surplus
- 6051 Charges de fonctionnement
- 6053 Virements à l'Office d'investissement des régimes de pension
- 6056 Virements de l'Office d'investissement des régimes de pension
- 6059 Autres paiements
- 606 COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES
- 6060 Estimation des perceptions fiscales pour impôts
- 6063 Versements provisionnels aux provinces pour impôts
- 607 DÉPÔTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT
- 6079 Augmentations ou diminutions nets en dépôts des sociétés d'États
- 608 AUTRES FONDS DE DÉPOT ET DE FIDUCIE
- 6081 Dépôts reçus
- 6082 Intérêt reçu
- 6083 Virements provenant des dépenses budgétaires
- 6084 Dépôt de titres détenus en fiducie
- 6085 Remboursements
- 6086 Paiements effectués selon les autorisations
- 6087 Retour de titres détenus en fiducie
- 6089 Autres redressements
- 609 DIVERS COMPTES
- 6099 Augmentations ou diminutions nettes dans d'autres comptes à fins déterminées

61 OPÉRATIONS DE DETTES NON ÉCHUES

- 611 DETTE NON ÉCHUE PAYABLE
- 6111 Émission de dette
- 6115 Remboursement de dette non échue
- 6116 Virement à la dette échue (lors du remboursement de la dette)
- 6117 Réévaluation de dette non échue
- 6118 Compte de change - modifications aux taux de change
- 6119 Autres redressements

62 OPÉRATIONS CONCERNANT D'AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

621 INTÉRÊTS À PAYER SUR DETTE NON ÉCHUE (Y COMPRIS INTÉRÊT
COMPOSÉ DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA)

6211 Frais d'intérêt courus

6212 Intérêt échu

6213 Paiements aux réclamants

622 DETTE ÉCHUE

6221 Virements provenant de la dette non échue

6222 Remboursement de la dette

6225 Radiation de la dette échue (virement aux recettes)

6227 Réévaluation de dette échue

629 AUTRES PASSIFS

6299 Augmentations ou diminutions nettes dans d'autres passifs

7 AUTRES

70 AUTRES COMPTES/OPÉRATIONS

702 PROVISION POUR ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

7021 Provision pour évaluation des créances (incl. provision pour des comptes douteux)

7022 Provision pour comptes créditeurs législatifs

7023 Provision pour bénéfices marginaux des employés

7029 Autres provisions

703 MONTANT NON AMORTI DES INSUFFISANCES ACTUARIELLES DES
COMPTES DE PENSIONS DE RETRAITE

7031 Augmentation afin de refléter les insuffisances actuarielles enregistrées

7032 Diminution résultant de l'amortissement des insuffisances actuarielles

704 ESCOMPTE NON AMORTI DES BONS DU TRÉSOR

7041 Augmentation pour refléter l'escompte des nouveaux bons du Trésor

7042 Diminution résultant de l'amortissement de l'escompte des bons du Trésor

706 AMORTISSEMENT ACCUMULÉ

7061 Amortissement accumulé sur les immobilisations

709 AUTRES TRANSACTIONS

7099 Augmentation ou diminution nette en autres transactions

8 DÉFICIT ACCUMULÉ

80 MONTANTS SANS RESTRICTIONS

801 MONTANTS SANS RESTRICTIONS DANS LE DÉFICIT ACCUMULÉ

8011 Augmentation

8012 Diminution

802 FERMETURE DES COMPTES MINISTÉRIELS À LA FIN DE L'EXERCICE

8021 Fermeture des comptes de contrôle

8022 Fermeture des comptes des revenus et des dépenses

81 COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

810 CONSOLIDATION DES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES

8103 Autres redressements

811 COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

8110 Cotisations des employés, employeurs et autres participants

8114 Produits de placements

8116 Autres rentrées

8117 Paiements de prestations

8120 Dépenses de fonctionnement

8122 Autres paiements et rajustements

815 CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE

8150 Rentrées provenant des provinces

8151 Avances non productives d'intérêt provenant du gouvernement du Canada

8153 Paiements aux provinces

8154 Remboursement des avances au gouvernement du Canada

816 COMPTES DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES

8161 Rentrées provenant des provinces et producteurs participants

8167 Paiements aux producteurs participants

817 COMPTES D'AVANCES REMBOURSABLES DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) SUR LES ACHATS

8171 Paiement de la TPS sur les achats

818 COMPTE DES PRODUITS DES BIENS SAISIS (CPBS)

8181 Produits concernant les actifs confisqués et les amendes

8184 Paiements des dépenses de fonctionnement et d'autres dépenses

8186 Paiements des réclamations contre la Couronne et autres dépenses à des tiers

8187 Paiements des produits aux autres gouvernements

8188 Transfert des produits net aux autres revenus

819 COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET SITES HISTORIQUES

8190 Dons (non spécifiés)

8191 Produits nets de la vente d'immeubles fédéraux

8192 Cotisations du gouvernement du Canada

8194 Autres rentrées

8195 Déboursements à des parties à l'extérieur

8196 Déboursements (interne au gouvernement)

8197 Cotisations à des parties à l'extérieur

82 COMPTES DE DÉPÔTS ET DE FIDUCIE CONSOLIDÉS

820 COMPTES POUR CADEAUX, DONNÉS ET LEGS

8200 Rentrées

8201 Paiements

821 COMPTES D'ASSURANCE

8210 Rentrées

8211 Virements de crédits budgétaires

8215 Paiements

822 FRAIS ET PERCEPTIONS POUR UNE AFFECTATION SPÉCIALE

8220 Rentrées

8225 Paiements

829 AUTRES COMPTES AVEC RESTRICTIONS

8290 Autres rentrées

8295 Autres paiements

83 CONSOLIDATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (DÉPENDANTES DE CRÉDITS ET ENTREPRISE)

831 CONSOLIDATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (DÉPENDANTES DE CRÉDITS ET ENTREPRISE)

8300 Déficit ou excédent accumulé reporté - Consolidation de toutes les sociétés d'État

8312 Gain/Perte de l'année - Société d'État entreprise

8313 Autres redressements

832 PROVISION POUR BÉNÉFICES MARGINAUX

8321 Variation nette de la provision - Avantages sociaux des employés

833 RECETTES/REVENUS ET DÉPENSES

8339 Dépenses - Autres

834 SOLDES DE TRÉSORERIE

8340 Variation nette - Fonds en transit

835 DÉBITEURS AVEC DES TIERS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT TRIBUTAIRES D'AFFECTIONS BUDGÉTAIRES (SETAB)

8350 Variation nette - Débiteurs

836 PRÊTS, DOTATIONS EN CAPITAL ET AVANCES PAR LES SEDC AVEC LES TIERS

8360 Variation nette - Prêts, dotations en capital et avances par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

837 CRÉDITEURS DES SEDC AVEC LES TIERS

8371 Variation nette - Autre passif des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

838 EMPRUNTS DES SEDC AVEC LES TIERS

8380 Variation nette- Autre passif des emprunts des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires (SEDC)

84 ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT DES OPÉRATIONS ET DES SOLDES INTER-ENTITÉS ET CONSOLIDATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT DÉPENDANTES DE CRÉDITS (SEDC) (À L'USAGE EXCLUSIF DU RECEVEUR GÉNÉRAL)

840 ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT DES OPÉRATIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES INTER-ENTITÉS

8400 Autres revenus - Revenus de placements

8402 Autres revenus

8419 Dépenses - Autres éliminations de transactions inter-entités

842 ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT DES SOLDES DE PASSIFS INTER-ENTITÉS

8422 Titres gouvernementaux non échus détenus par les SEDC

8425 Comptes à fins déterminées - dus aux SEDC

844 ÉLIMINATION PAR LE GOUVERNEMENT DES SOLDES D'ACTIFS INTER-ENTITÉS

8440 Élimination des prêts, des investissements ou des avances inter-entités dans les (SEDC)

8443 Provision pour l'évaluation de l'actif et du passif

9 IDENTIFICATION DE MINISTÈRES POUR LES TRANSACTIONS DE RÈGLEMENT INTERMINISTÉRIELLES

9DDD Règlement interministériel

Annexe A – Notes de mise à jour en ordre de date Codes des articles - 2012-2013

Date	Numéro	État	Note
2013-03-14	2451	Créer	Code d'article créé à la demande du CT pour la Société d'État: Société canadienne d'hypothèque et de logement.
2013-03-14	245	Créer	Article de rapport créé à la demande du CT.
2013-03-14	24	Modifier	Titre modifiée à la demande du CT.
2012-07-31	4628	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4627	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4626	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4625	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4624	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4623	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4622	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4621	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	4620	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0890	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0407	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".

2012-07-31	0406	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0405	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0404	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0475	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0474	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-31	0403	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
2012-07-24	0109	Créer	Nouveau code d'article pour Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), versements rétroactifs - année financière en cours
2012-07-24	0117	Modifier	Modifié pour inclure année(s) financière(s) antérieure(s) seulement.
2012-06-07	4628	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4627	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4626	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4625	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4624	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4623	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4622	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	4621	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0890	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0475	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0474	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

2012-06-07	4620	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0407	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0406	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0405	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0404	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0403	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-07	0402	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
2012-06-05	0102	Modifier	Ajustement à la description et au titre pour inclure des étudiants.
2012-06-05	0361	Modifier	Description a été modifiée pour inclure les publications électroniques.
2012-03-22	0362	Créer	NOUVEAU
2012-03-22	0361	Modifier	Le titre a été modifié selon le SCT et le RG.
2012-02-16	0473	Modifier	Le titre a été modifié.
2012-02-08	0665	Modifier	Enlève référence au chapitre 85 de la Classification type des biens.
2012-02-08	1245	Modifier	Enlève référence au chapitre 72 le la Classification type des biens.
2012-02-07	1239	Modifier	Enlève référence au chapitre 84 de la Classification type des biens et enlève le mot "scanner".
2012-02-07	1231	Modifier	Enlève références au chapitres 83 et 84 de la Classification type des biens.
2012-01-31	1281	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1221, 1222, 1224 et 1225.
2012-01-31	1246	Modifier	La définition a été modifiée.
2012-01-31	0555	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-30	1288	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
2012-01-30	1287	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
2012-01-30	1286	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
2012-01-30	1285	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
2012-01-30	1284	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
2012-01-30	1283	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1227 et 1229.
2012-01-30	1282	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1226 et 1229.
2012-01-30	1280	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1221, 1222, 1224 et 1225.
2012-01-30	0673	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0670.
2012-01-30	0672	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0670.
2012-01-30	0668	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.

2012-01-30	0667	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.
2012-01-30	0666	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.
2012-01-30	0588	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0525.
2012-01-30	0587	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0525.
2012-01-30	0586	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
2012-01-30	0585	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
2012-01-30	0584	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
2012-01-30	0583	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
2012-01-30	0582	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
2012-01-30	0522	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-30	0581	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0523.
2012-01-30	0580	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0520 et 0521.
2012-01-30	0473	Créer	Cet article a été créé afin de remplacer les articles 0471 et 0472.
2012-01-30	1228	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1284, 1285, 1286, 1287 et 1288.
2012-01-30	1229	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1282 et 1283.
2012-01-30	1227	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 1283.
2012-01-30	1226	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 1282
2012-01-30	0670	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0672 et 0673, 0582 à 0586.
2012-01-30	0669	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0666, 0667 et 0668.
2012-01-30	0525	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0587 et 0588.
2012-01-30	0524	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0582, 0583, 0584, 0585 et 0586.
2012-01-30	0523	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0581.
2012-01-30	0521	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0580.
2012-01-30	0520	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0580.
2012-01-30	0472	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0473.
2012-01-30	0471	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0473.
2012-01-30	0812	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-26	0230	Modifier	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0220 et 0227.
2012-01-25	1239	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-25	0823	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
2012-01-25	0822	Modifier	La description a été modifiée afin d'être conforme à la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences. Le titre a également été modifié.
2012-01-25	0431	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.
2012-01-25	0495	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-25	0498	Modifier	Une description a été ajoutée.
2012-01-25	0422	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.

2012-01-25	0423	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.
2012-01-24	0361	Créer	NOUVEAU
2012-01-24	0232	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0222 and 0227.
2012-01-24	0231	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0221, 0226 et 0227.
2012-01-24	0892	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les services culturels.
2012-01-24	0819	Modifier	Certains exemples ont été supprimés puisqu'il existe un article spécifique.
2012-01-24	0401	Modifier	La description a été modifiée pour inclure plus de précision quant à l'utilisation des articles 0401 et 0491.
2012-01-24	0227	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0230, 0231 et 0232.
2012-01-24	0226	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0231.
2012-01-24	0223	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-24	2055	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-24	2051	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-24	2049	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-24	0499	Modifier	Les exemples ont été supprimés puisque cet article devrait inclure tous les services professionnels pour lesquels il n'existe pas d'article spécifique.
2012-01-24	4569	Modifier	La description a été modifiée afin de supprimer les services d'aéroport, frais d'atterrissage, et de stationnement puisque ceux-ci sont inclus sous l'article 4567.
2012-01-24	0455	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les services d'orthodontistes.
2012-01-24	0451	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les évaluations ergonomiques.
2012-01-24	0440	Modifier	Titre de l'article modifié pour indiquer qu'il s'agit de coûts pour les non-fonctionnaires.
2012-01-24	0492	Modifier	Des exemples supplémentaires ont été ajoutés ainsi que la remarque 2 au sujet des services de recherche en communication.
2012-01-24	0421	Modifier	Une remarque a été ajoutée à la description.
2012-01-24	0420	Modifier	Les exemples ont été supprimés.
2012-01-24	3425	Modifier	La description a été modifié.
2012-01-24	3257	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-24	3251	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-24	3241	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-24	3213	Créer	Nouveau, a remplacé les articles 3211 et 3212.
2012-01-24	2436	Modifier	La description a été modifiée pour exclure les universités.
2012-01-24	1223	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-24	1225	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
2012-01-24	1224	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.

2012-01-24	1222	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
2012-01-24	1221	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
2012-01-24	1164	Créer	NOUVEAU
2012-01-23	0859	Modifier	La description a été modifiée pour supprimer certaines dépenses pour lesquelles il existe un article spécifique.
2012-01-23	0331	Modifier	La description a été modifiée pour inclure l'espace de kiosque.
2012-01-23	0222	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0232.
2012-01-23	0221	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0231.
2012-01-23	0220	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0230 .
2012-01-23	0202	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
2012-01-23	0201	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
2012-01-23	0186	Modifier	La description a été modifiée pour inclure plus d'exemples
2012-01-23	1362	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2012-01-23	1249	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-23	1212	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-23	1176	Créer	NOUVEAU
2012-01-23	1175	Créer	NOUVEAU
2012-01-23	1174	Créer	NOUVEAU
2012-01-23	1171	Modifier	Le titre a été modifié.
2012-01-23	1153	Modifier	La description a été modifiée.
2012-01-23	1142	Modifier	La description a été modifiée pour inclure des exemples supplémentaires.
2012-01-23	1141	Modifier	La description a été modifiée pour inclure le chapitre 47 ainsi que des exemples supplémentaires.
2012-01-23	1139	Modifier	La description a été modifiée pour inclure la peinture.
2012-01-23	1133	Modifier	Le titre a été modifié.
2012-01-23	1132	Modifier	La description a été modifiée pour inclure le chapitre 29 qui comprend les antibiotiques.
2012-01-23	1116	Créer	NOUVEAU
2012-01-23	1115	Modifier	La description et le titre ont été modifiés.
2012-01-23	3212	Suspendu	Supprimé et remplacé par l'article 3213.
2012-01-23	3211	Suspendu	Supprimé et remplacé par l'article 3213.
2012-01-20	2449	Modifier	La description a été modifiée pour mettre-à-jour l'intervalle des articles.
2012-01-20	2431	Modifier	Le titre a été modifié pour inclure aux associations nationales à but non lucratif.
2012-01-20	2107	Modifier	Description modifiée pour mettre-à-jour les articles inclus dans la description.
2011-12-21	0107	Modifier	Ajouté (retraite/démission) dans la description.
2011-12-16	3009	Modifier	Enlever le ministère 034 selon le décret 2011-0583.

Annexe A – Notes de mise à jour en ordre de code Codes des articles - 2012-2013

Numéro	Date	État	Note
0102	2012-06-05	Modifier	Ajustement à la description et au titre pour inclure des étudiants.
0107	2011-12-21	Modifier	Ajouté (retraite/démission) dans la description.
0109	2012-07-24	Créer	Nouveau code d'article pour Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), versements rétroactifs - année financière en cours
0117	2012-07-24	Modifier	Modifié pour inclure année(s) financière(s) antérieure(s) seulement.
0186	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure plus d'exemples
0201	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
0202	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
0220	2012-01-23	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0230 .
0221	2012-01-23	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0231.
0222	2012-01-23	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0232.
0223	2012-01-24	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
0226	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0231.
0227	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0230, 0231 et 0232.
0230	2012-01-26	Modifier	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0220 et 0227.
0231	2012-01-24	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0221, 0226 et 0227.
0232	2012-01-24	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0222 and 0227.
0331	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure l'espace de kiosque.
0361	2012-06-05	Modifier	Description a été modifiée pour inclure les publications électroniques.
0361	2012-03-22	Modifier	Le titre a été modifié selon le SCT et le RG.
0361	2012-01-24	Créer	NOUVEAU
0362	2012-03-22	Créer	NOUVEAU
0401	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée pour inclure plus de précision quant à l'utilisation des articles 0401 et 0491.
0402	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0403	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0403	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

0404	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0404	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0405	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0405	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0406	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0406	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0407	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0407	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0420	2012-01-24	Modifier	Les exemples ont été supprimés.
0421	2012-01-24	Modifier	Une remarque a été ajoutée à la description.
0422	2012-01-25	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.
0423	2012-01-25	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.
0431	2012-01-25	Modifier	Modifié pour inclure le travail effectué en vertu d'un contrat.
0440	2012-01-24	Modifier	Titre de l'article modifié pour indiquer qu'il s'agit de coûts pour les non-fonctionnaires.
0451	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les évaluations ergonomiques.
0455	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les services d'orthodontistes.
0471	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0473.
0472	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0473.
0473	2012-02-16	Modifier	Le titre a été modifié.
0473	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé afin de remplacer les articles 0471 et 0472.
0474	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0474	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0475	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".

0475	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0492	2012-01-24	Modifier	Des exemples supplémentaires ont été ajoutés ainsi que la remarque 2 au sujet des services de recherche en communication.
0495	2012-01-25	Modifier	La description a été modifiée.
0498	2012-01-25	Modifier	Une description a été ajoutée.
0499	2012-01-24	Modifier	Les exemples ont été supprimés puisque cet article devrait inclure tous les services professionnels pour lesquels il n'existe pas d'article spécifique.
0520	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0580.
0521	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0580.
0522	2012-01-30	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
0523	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 0581.
0524	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0582, 0583, 0584, 0585 et 0586.
0525	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0587 et 0588.
0555	2012-01-31	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
0580	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 0520 et 0521.
0581	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0523.
0582	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
0583	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
0584	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
0585	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
0586	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0524.
0587	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0525.
0588	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0525.
0665	2012-02-08	Modifier	Enlève référence au chapitre 85 de la Classification type des biens.
0666	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.
0667	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.
0668	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0669.
0669	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0666, 0667 et 0668.
0670	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 0672 et 0673, 0582 à 0586.
0672	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0670.
0673	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 0670.
0812	2012-01-30	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
0819	2012-01-24	Modifier	Certains exemples ont été supprimés puisqu'il existe un article spécifique.

0822	2012-01-25	Modifier	La description a été modifiée afin d'être conforme à la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences. Le titre a également été modifié.
0823	2012-01-25	Modifier	La description a été modifiée pour être plus précise.
0859	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour supprimer certaines dépenses pour lesquelles il existe un article spécifique.
0890	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
0890	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
0892	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée pour inclure les services culturels.
1115	2012-01-23	Modifier	La description et le titre ont été modifiés.
1116	2012-01-23	Créer	NOUVEAU
1132	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure le chapitre 29 qui comprend les antibiotiques.
1133	2012-01-23	Modifier	Le titre a été modifié.
1139	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure la peinture.
1141	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure le chapitre 47 ainsi que des exemples supplémentaires.
1142	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée pour inclure des exemples supplémentaires.
1153	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée.
1164	2012-01-24	Créer	NOUVEAU
1171	2012-01-23	Modifier	Le titre a été modifié.
1174	2012-01-23	Créer	NOUVEAU
1175	2012-01-23	Créer	NOUVEAU
1176	2012-01-23	Créer	NOUVEAU
1212	2012-01-23	Modifier	La description a été modifiée.
1221	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
1222	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
1223	2012-01-24	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
1224	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
1225	2012-01-24	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1280 et 1281.
1226	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 1282
1227	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par l'article 1283.
1228	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1284, 1285, 1286, 1287 et 1288.
1229	2012-01-30	Suspendu	Cet article a été supprimé et remplacé par les articles 1282 et 1283.
1231	2012-02-07	Modifier	Enlève références au chapitres 83 et 84 de la Classification type des biens.

1239	2012-02-07	Modifier	Enlève référence au chapitre 84 de la Classification type des biens et enlève le mot "scanner".
1239	2012-01-25	Modifier	La description a été modifiée.
1245	2012-02-08	Modifier	Enlève référence au chapitre 72 le la Classification type des biens.
1246	2012-01-31	Modifier	La définition a été modifiée.
1249	2012-01-23	Modifier	La description a été moidifiée.
1280	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1221, 1222, 1224 et 1225.
1281	2012-01-31	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1221, 1222, 1224 et 1225.
1282	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1226 et 1229.
1283	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer les articles 1227 et 1229.
1284	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
1285	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
1286	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
1287	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
1288	2012-01-30	Créer	Cet article a été créé pour remplacer l'article 1228.
1362	2012-01-23	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
2049	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée.
2051	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée.
2055	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée.
2107	2012-01-20	Modifier	Description modifiée pour mettre-à-jour les articles inclus dans la description.
24	2013-03-14	Modifier	Titre modifiée à la demande du CT.
2431	2012-01-20	Modifier	Le titre a été modifié pour inclure aux associations nationales à but non lucratif.
2436	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée pour exclure les universités.
2449	2012-01-20	Modifier	La description a été modifiée pour mettre-à-jour l'intervalle des articles.
245	2013-03-14	Créer	Article de rapport créé à la demande du CT.
2451	2013-03-14	Créer	Code d'article créé à la demande du CT pour la Société d'État: Société canadienne d'hypothèque et de logement.
3009	2011-12-16	Modifier	Enlever le ministère 034 selon le décret 2011-0583.
3211	2012-01-23	Suspendu	Supprimé et remplacé par l'article 3213.
3212	2012-01-23	Suspendu	Supprimé et remplacé par l'article 3213.
3213	2012-01-24	Créer	Nouveau, a remplacé les articles 3211 et 3212.
3241	2012-01-24	Modifier	Le titre et la description ont été modifiés.
3251	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée.
3257	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée.
3425	2012-01-24	Modifier	La description a été modifié.

4569	2012-01-24	Modifier	La description a été modifiée afin de supprimer les services d'aéroport, frais d'atterrissage, et de stationnement puisque ceux-ci sont inclus sous l'article 4567.
4620	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4620	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4621	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4621	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4622	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4622	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4623	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4623	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4624	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4624	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4625	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4625	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4626	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4626	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4627	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4627	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

4628	2012-07-31	Modifier	Selon de la loi sur la gestion des finances publiques, paragraphe 29.2 pour les services de soutien internes, ce code d'article doit être utiliser avec un indicateur "I".
4628	2012-06-07	Créer	Nouveau code d'article selon l'article 29.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Annexe B – Références

1. Ce code d'article devrait avoir l'indicateur "I" seulement dans la ligne de codage.
2. Ce code d'article devrait avoir l'indicateur "E" seulement dans la ligne de codage.

Annexe C - Liste de codes de versements de la paye

0101 Civils, temps régulier - emploi continu

Traitements et salaires de base pour temps régulier, oeuvré à temps plein par le personnel civil nommé pour une période indéterminée dans un emploi continu. Cet article ne comprend pas la rémunération pour allocations ou pour le travail hors des heures régulières, fonctions supplémentaires ou congés payés, salaires rétroactifs, indemnités de départ ou primes au bilinguisme.

0102 Civils, temps régulier - temps partiel, saisonnier et occasionnel

Traitement et salaires de base pour temps régulier, oeuvré par le personnel civil à temps partiel ou par le personnel employé à plein temps, saisonnier, occasionnel ou nommé pour une période déterminée. Cet article ne comprend pas la rémunération pour allocations ou les primes pour le travail hors des heures régulières, paie pour fonctions supplémentaires ou congés payés, salaires rétroactifs, indemnités de départ ou primes au bilinguisme.

Les articles économiques 0101 et 0102 comprennent toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants (à l'exception du code de versement 049 qui est lié à l'article économique 0102 seulement).

001	Rémunération de base
002	Rémunération/nomination intérimaire
011	Somme provisionnelle
027	Rémunération double
041	Paiement pour le mois du décès
* 049	Heures additionnelles, employés à temps partiel
082	Prime de rendement non membres de la catégorie de la gestion
087	Somme forfaitaire - après révision
088	Somme forfaitaire - non assujettie à la pension de retraite
127	Rémunération partielle - officiers de navires
132	Équipage de navire - taux de base à temps simple
157	Encouragements financiers
171	Prime de rendement
179	Rémunération conditionnelle
182	Arriérés de la rémunération provisoire
189	Rémunération arrérages - PE
190	Rémunération arrérages - RE
191	Rémunération arrérages - mutation
192	Rémunération arrérages - dotation diverse
193	Rémunération arrérages - promotion
194	Rémunération arrérages - statutaire, mérite

195	Rémunération arrérages - révision
196	Rémunération arrérages - conversion
197	Rémunération arrérages - intégration
198	Rémunération arrérages - T/RE
199	Rémunération arrérages - RE/PE
230	Somme forfaitaire équivalente
232	Rémunération double (non-cotisable)
245	Rajustement salarial provisoire
300	Loi C-29 Montant forfaitaire
301	Congé non payé
302	Heures obligatoires non effectuées
303	Trop-payé
304	Congé accordé - pas de crédit
306	Congé étalement rev
346	Congé de transition à la retraite
360	Paiement forfaitaire, non pro rata
361	Paiement forfaitaire, pro rata
384	C/P congé non payé
401	Rajustement - congé non payé
402	Rajustement - heures obligatoires non effectuées
403	Rajustement - congé non gagné
404	C/P Rec trop paye
405	C/P Rec T/P Serv/S
498	Projet de loi C-91 - montant forfaitaire
499	Paie provisoire
1A1	RC diplomate
1A2	RC int. diplomate
1A5	RC 1 % diplomate
1A6	RC 1 % int. diplomate
1C7	Rémunération temps partiel occasionnel
1C8	Rémunération au rendement personnel
1C9	Rémunération au rendement général
1D3	Paiement forfaitaire - recrutement EX

* relié à l'article économique 0102 seulement

0103 Civils, versements de primes pour le travail hors des heures régulières ou pour d'autres raisons

Primes payées au personnel civil pour le travail d'équipe du soir ou de la nuit, le travail de fin de semaine ou de jour férié désigné.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements suivants :

043	Rémunération pour travail - jour férié
055	Prime d'équipe - soir ou 2e équipe
058	Prime d'équipe - nuit ou 3e équipe
069	Prime pour quart fractionné
086	Prime de changement de poste
103	Indemnité pour cours du soir
138	Prime pour modification du poste ou changement dans la situation
154	Prime de fin de semaine - 1er taux/jour
155	Prime de fin de semaine - 2e taux/jour
174	Rappel au travail - Capitaines de vedette
175	Rappel au travail - Matelots
185	Horaire mensuel spécial
186	Rémunération additionnelle - jour férié désigné
231	Prime des heures avancés

0104 Civils, rémunérations pour jours fériés

Rémunération payée au personnel civil tenant lieu de congé annuel ou de congé statutaire.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

025	Allocation de congé payé - Assujettie à la pension de retraite
029	Rémunération tenant lieu de congé - pour les employés RE
033	Paiement tenant lieu de congé - pour les employés actifs
045	Allocation de congé -- Non assujetti à la pension de retraite
073	Rémunération de congé annuel
173	Prime de 4 % tenant lieu de congé statutaire
249	Paye de vacance - taux variés
1F3	Paiement du jour de relâche au lieu des crédits de congés annuels

0105 Civils, temps supplémentaire (heures supplémentaires)

Rémunération payée au personnel civil pour le temps travaillé en sus des heures normales travaillées.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

008	Supplément versé en remplacement d'une rémunération pour heures supplémentaires
009	Indemnité de rappel
032	Indemnité de repas
037	Prime d'équipe autonome de travail (surtemps)
040	Heures supplémentaires accumulées
050	Indemnité de dépense
053	Indemnité pour fonction de sécurité (équipage de navire seulement)
064	Prime de disponibilité - 1er taux
065	Prime de disponibilité - 2e taux

071	Prime pour surveillance - heures supplémentaires
072	Voyage durant jour de repos
081	Allocation pour devoirs additionnels
089	Voyage - jour ouvrable
092	Prime pour congé compensatoire
099	Services professionnels supplémentaires au lieu de congé (régions éloignées)
119	Officiers et équipages de navires - rémunération de base, temps et demi (code de versement comprenant la demi-partie seulement)
123	Versement pour jour additionnel
147	Rajustement de congé compensateur - acquis à un taux plus élevé
205	Indemnité de jour de relâche
226	Rajustement CR rémunération heures supplémentaires
236	Versement pour la période du repas
247	Déploiement de navire en surtemps
(D) 254	Pénalité de battement
(D) 255	Pénalité de pause
(D) 256	Heures non continues
257	Compensation 2e congé statutaire consécutif
258	Première demi-heure de surtemps
259	Heures supplémentaires - deuxième repas
260	Heures supplémentaires - jour ouvrable régulier
261	Heures supplémentaires - 1er jour de repos
262	Heures supplémentaires - 2e jour de repos subséquent
263	Heures supplémentaires - congé statutaire
268	Heures supplémentaires durant une formation
290	Rémunération, heures supplémentaires - autre taux
307	Rajustement de congé compensatoire

0106 Civils, prime de bilinguisme

Rémunération payée au personnel civil sous forme de prime pour l'utilisation des deux langues officielles comme condition d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

007	Prime au bilinguisme
141	Prime au bilinguisme (800 \$)
(D) 153	Prime au bilinguisme

0107 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite

Rémunération spéciale payée au personnel civil lors de la cessation d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements suivants :

051	Allocation de retraite non transférable–inclus les paiements de Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA)
054	Indemnité de départ
107	Gratification de décès
108	Allocation de retraite (c.-à-d. indemnité de départ, prime d'encouragement à la retraite), inclus les paiements de Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA)
120	Allocation de retraite - RREA
124	Rémunération au lieu d'un avis (employés pour une période déterminée)
202	Gains supplémentaires aux fins de pension de retraite, de prestations de décès, d'assurance invalidité et d'assurance invalidité de longue durée
207	Gains supplémentaires aux fins de pension de retraite
208	Gains supplémentaires aux fins de la PD, de l'AI et de l'AILD
242	Allocation d'éducation
250	Indemnité de cessation d'emploi
279	Indemnité de cessation d'emploi non transférable
280	Indemnité de départ non transférable
363	Prime de maintien en fonctions–transférable
364	Prime de maintien en fonctions–non transférable
365	Indemnité de cession de service–transférable
366	Indemnité de cession de service–non transférable
367	Indemnité de sous-traitance–transférable
368	Indemnité de sous-traitance–non transférable
369	Allocation de retraite–ajustement admissible (AR–ajustement admissible)
370	Allocation de retraite–ajustement inadmissible (AR–inadmissible)
371	Programme de réduction du personnel civil (PRPC) Supplément–transférable
372	Programme de réduction du personnel civil (PRPC) Supplément–non transférable
373	Paiements de primes sous la Prime de départ anticipée (PDA–transférable)
374	Paiements de primes sous la Prime de départ anticipée (PDA)–non transférable
385	DME Paiement forfaitaire–transférable
386	DME Paiement forfaitaire–non transférable
387	DME Paiement forfaitaire relié à la pension–transférable
388	DME Paiement forfaitaire relié à la pension–non transférable
389	DME Supplément de rémunération–transférable
390	DME Supplément de rémunération–non transférable
391	DME Supplément de rémunération additionnel–transférable
392	DME Supplément de rémunération additionnel–non transférable
1C1	Établissement Montant forfaitaire retraite - non-admissible
1C2	Établissement Montant forfaitaire retraite - admissible

0108 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite – règlement immédiat

Rémunération payée au personnel civil pour le règlement immédiat de toutes ou d'une portion des indemnités de départ gagnées avant la cessation d'emploi tel que permis par les conventions collectives ou le règlement sur les conditions d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

1F6	Liquidation totale de l'indemnité de départ
1F7	Liquidation partielle de l'indemnité de départ

0110 Civils, rétroactifs - année(s) financière(s) antérieure(s)

Salaires et traitements rétroactifs comprenant les heures supplémentaires payées au personnel civil pour salaires des exercices précédents.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

164	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité—ouvrant droit à pension—année financière précédente
165	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité—n'ouvrant pas droit à pension—année financière précédente
166	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité—ouvrant droit à pension—deuxième année financière précédente
167	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité—n'ouvrant pas droit à pension—deuxième année financière précédente
209	Rémunération de base - année financière précédente
211	Rajustement de rémunération régulière - Révision rétroactive - année financière précédente
212	Rajustement de rémunération régulière - Révision rétroactive - 2e année financière précédente
214	Ajustement de rémunération régulière—révision rétroactive—3e année financière précédente
213	Rajustement de rémunération régulière - Révision rétroactive - 3e année financière précédente
221	Révision rétroactive des heures supplémentaires - année financière précédente
222	Révision rétroactive des heures supplémentaires - 2e année financière précédente
223	Révision rétroactive des heures supplémentaires - 3e année financière précédente

0111 Civils, rétroactifs - année financière en cours

Salaires et traitements rétroactifs comprenant les heures supplémentaires payées au personnel civil pour salaires de l'exercice courant.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

162	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité–ouvrant droit à pension–année financière en cours
163	Montant forfaitaire tenant lieu de rétroactivité–n'ouvrant pas droit à pension–année financière en cours
210	Rajustement de rémunération régulière–révision rétroactive–année financière courante
220	Rajustement pour heures supplémentaires–révision rétroactive–année financière courante
291	Rémunération intérimaire–révision rétroactive–officiers de navires
292	Rémunération intérimaire–rétroactivité–taux horaire
*328	Supplément ouvrant droit à pension
*329	Supplément pour rotation ouvrant droit à pension
*330	Supplément ouvrant droit à pension, mais sauf cotisation
*331	Supplément pour rotation ouvrant droit à pension mais sans cotisation

0112 Parité salariale, civils

264	5 % Montant forfaitaire en lieu de recalcul (Parité salariale)
267	Ajustement, parité salariale, pensionable
269	Rajustement rétroactif, parité salariale, non-pensionable
270	Gains supplémentaires de prestation de pension de retraite, prestation de décès, assurance invalidité et assurance invalidité de longue durée - double
271	Rajustement salarial–Parité salariale–pensionable
272	Rajustement salarial–Parité salarial non-pensionable
273	Rajustement heures supplémentaires–Parité salarial
277	Rajustement de traitement de base, Parité salarial–pensionable
278	Rajustement de traitement de base, Parité salarial–non-pensionable
308	Allocations de rajustement de la parité salariale–Pensionable
309	Allocations de rajustement de la parité salariale–Non pensionable
310	Rajustement congé annuel–Parité salariale
311	Rajustement rétroactif de Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1991 au 30 septembre 1999)
312	Rajustement non-pensionable de Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1991 au 30 septembre 1999)
313	Rajustement de rémunération de base pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
314	Rajustement de rémunération de base non-pensionable pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
315	Rajustement de salaire pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
316	Rajustement de salaire pour Parité salariale pour groupe de personnel non-pensionable (du 1er octobre 1999 à maintenant)
317	Rajustement heures supplémentaires pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre à maintenant)

- | | |
|-----|---|
| 323 | Rajustement de congé annuel pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant) |
| 334 | Rajustement rétroactif de parité salariale pour le groupe de la TR - Service ouvrant droit à pension |
| 335 | Rajustement rétroactif de parité salariale pour le groupe de la TR - Service n'ouvrant pas droit à pension |

0120 Civils, indemnités pour certaines dépenses entraînées par un employé

Rémunération payée comme allocation d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi afin de dédommager le personnel civil pour certaines dépenses qui sont entraînées par leur emploi régulier et qui en font partie.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- | | |
|-----|---|
| 010 | Indemnité de canotage |
| 035 | Dépenses de transport quotidien |
| 038 | Indemnité vestimentaire/CX |
| 047 | Allocation pour automobile |
| 084 | Indemnité de chaussures et de gants |
| 104 | Allocation de kilométrage ou faux frais |
| 112 | Repas et logement, allocation en espèces |
| 129 | Rajustement pour professeurs mutés |
| 130 | Aide au transport quotidien |
| 137 | Allocation pour usage d'outils |
| 142 | Indemnité de transport-imposable |
| 152 | Allocation-Chaussures de sécurité |
| 158 | Allocation de déménagement |
| 201 | Gîte et couvert en nature - imposable |
| 203 | Gîte et couvert en espèces |
| 204 | Gîte et couvert en nature |
| 228 | Indemnité de voyage |
| 284 | Allocation pour appels téléphoniques - équipage de navire |
| 289 | Stationnement pour les handicapés - non-taxable |
| 343 | Supplément service multilingue |

0121 Civils, rémunération pour des fonctions supplémentaires ou spécifiques

Rémunération payée comme allocation d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi afin de rémunérer le personnel civil pour une fonction précise qui est accomplie ou pour l'accomplissement d'une fonction qui est additionnelle à leur emploi régulier.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

003	Indemnité de professeurs administrateurs
004	Cadets officiers - formation en mer
005	Indemnité aux assistants principaux d'école
006	Indemnité de surveillance des contrevenants
012	Travail après mandat
(D) 013	Services judiciaires supplémentaires - juges
014	Allocation aux doyens et(ou) directeurs de départements
015	Prime de travail salissant
016	Indemnité de plongée
018	Prime de chantier naval
020	Allocation pour affectation temporaire
021	Allocation aux directeurs agricoles
022	Prime de secourisme
023	Indemnité de vol aérien
024	Indemnité de rôle élargi de pratique
026	Indemnité de l'infirmière en charge
030	Prime de gardien de phare
031	Indemnité d'entretien d'équipement radio
036	Prime d'équipe autonome de travail
039	Prime de formation en milieu de travail
042	Indemnité de facteur pénologique
044	Indemnité d'administration et de surveillance aux principaux d'écoles
(D) 048	Indemnité de détachement - Administration du pipe-line du Nord
052	Indemnité d'essais en mer
056	Prime pour garde de nuit
059	Honoraires - Conseil des examinateurs - arpenteurs
062	Indemnité de spécialistes
063	Indemnité de formation - catégorie d'infirmières seulement
066	Indemnité de sous-main
070	Prime de surveillance
074	Prime aux professeurs de formation professionnelle
075	Indemnité aux pompiers volontaires
078	Indemnité d'enquête et de recherche sur le terrain
079	Indemnité d'inspection aérienne trimestrielle
080	Prime de formation des détenus
083	Supplément de traitement
091	Indemnité de responsabilité
093	Prime d'installation d'exploitation
094	Prime pour fonction d'étalonnage en vol
095	Prime pour travail avec chiens
096	Indemnité de travail en hauteur
097	Prime d'ancienneté

098	Prime de service en mer
105	Allocation de professeur senior
106	Indemnité de responsabilité (Conseil national de recherches)
109	Surveillant des examens
111	Indemnité pour travail avec chevaux
114	Allocation d'établissement du calendrier des affectations
116	Prime pour observations météorologiques (gardiens de phare)
122	Prime pour cours spécialisés - aide-enseignants et conseiller techniques
125	Mission spéciales, pilotes d'hélicoptère
126	Supplément de surveillance (groupe de la réparation de navires)
134	Prime pour observations météorologiques
136	Prime de surveillance - étudiants d'été
140	Prime pour affectation temporaire
143	Indemnité au président du Conseil d'administration
145	Prime d'apprentissage
149	Indemnité de responsabilité - Services correctionnels
(D) 156	Allocation de responsabilité (pilotes du CNR)
169	Allocation de service d'exposés météorologiques à l'aviation
(D) 187	Poste de chef d'équipe (Office national du film)
233	Indemnité pour agent de formation à temps partiel
235	Perfectionnement des employés et prime d'examineur (P.E.P.E.)
238	Prime d'affectation intérimaire
298	Prime de service complémentaire - groupe de navigation aérienne
324	Équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire
325	Indemnité d'épicerie dans un phare à personnel de roulement
326	Indemnité de sauvetage en hauteur
332	Marchandises dangereuses
333	Allocation d'études cliniques sur les médicaments pour usage humain
(D) 347	Allocation pour affectation - Autorisation/utilisation: E.A.C.L. seulement
467	Indemnité de spécialiste de sauvetage
468	Indemnité pour application de la loi-pêche
472	Conversion de classification
(D) 474	Allocation pour un poste de responsabilité - Autorisation/application: Administration de pilotage des Laurentides
489	Indemnité pour abordage armé
1A3	Indemnité pour diriger des embarcations pneumatiques à coque rigide (EPCR) - montant forfaitaire
1B3	PI Supplément IPP
1B5	Marchandises dangereuses
1B6	Prime de surveillance fonctionnelle
1B7	Indemnité pour l'hygiène des viandes
1B8	Prime de surveillance fonctionnelle (n'ouvrant pas droit à pension)

1B9	Indemnité pour l'hygiène des viandes (n'ouvrant pas droit à pension)
1C3	Indemnité pour formateur - ouvrant droit à pension
1C4	Établissement Indemnité pour équipe d'urgence - ouvrant droit à pension
1C5	Indemnité pour formateur - n'ouvrant pas droit à pension
1C6	Établissement Indemnité pour équipe d'urgence - n'ouvrant pas droit à pension
1D1	Indemnité de marché
1E9	Indemnité ayant trait à l'utilisation de locaux et d'équipement
1F1	Capacité d'intervention opérationnelle immédiate
1F2	Disponibilité opérationnelle

0122 Parité salariale, civils, indemnités

243	Allocation de cessation de l'emploi, non-transférable (Parité salariale)
274	Allocations de cessation de l'emploi transférable
318	Avantage indemnité admissible pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
319	Avantage indemnité non-admissible pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
320	Rajustement d'indemnité pensionable pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)
321	Rajustement d'indemnité non-pensionable pour Parité salariale pour groupe de personnel (du 1er octobre 1999 à maintenant)

0123 Parité salariale, civils, intérêts

246	Intérêt--(Parité salariale)
-----	-----------------------------

0125 Civils, indemnité d'isolement

Rémunération payée comme prime au personnel civil affecté dans un poste isolé. Un tel paiement est effectué d'après la Directive sur les postes isolés, une convention collective, ou les conditions d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

046	Indemnité spéciale de logement
057	Prime pour endroits spécifiés
101	Indemnité de vie chère
102	Indemnité pour les combustibles et les services publics
(D) 128	Indemnité de séjour dans le Grand Nord - juges
282	Avance de congé de voyage non comptable mais imposable
297	Indemnité d'environnement
1F4	Aide au transport quotidien

0126 Civils, autres indemnités et avantages (préciser)

Rémunération payée au personnel civil comme indemnité ou avantage d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi qui n'a pas de rapport avec les avantages précisés dans d'autres articles.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

068	Prime versée aux employés de la Commission canadienne des grains
077	Indemnité de congé d'étude
135	Prime à l'apprentissage-étudiants
144	Rajustement de péréquation
146	Indemnité de maternité (convention collective)
148	Indemnité de maternité
188	Indemnité provisoire
(D) 216	Rajustement de péréquation - additionnel/couronne
(D) 217	Rajustement de péréquation - additionnel/couronne non pensionable
218	Rajustement de péréquation - rétroactif
219	Rajustement de péréquation - rétroactif non pensionnaire
227	Indemnité provisoire de rétention
229	Indemnité provisoire-mensuel
234	Indemnité de recrutement et de maintien en poste
244	Indemnité de maternité continue
251	RE - Recrutement et maintien un poste
(D) 288	Rajustement pour la relativité salariale CR-ST employeurs distincts
299	Rajustement pour la relativité-salariale-surtemps
344	Rajustement pour la relativité salariale-rétroactivité-versement forfaitaire seulement
395	Exemption spéciale d'impôt (fédéral)
396	Exemption spéciale d'impôt (Québec)

0155 Réduction des primes d'assurance-emploi

La réduction des primes d'assurance-emploi pour les Forces armées et la Gendarmerie royale du Canada.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

117	Remboursement d'assurance-emploi
-----	----------------------------------

0182 Prestations supplémentaires aux employés

Les montants versés pour prestations supplémentaires à titre de frais d'hébergement et de nourritures gratuites. Cet article comprend le supplément provincial pour la santé payé aux employés résidant dans certaines provinces, comme partie de contribution patronale aux régimes d'assurance-maladie

des provinces.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

170 Suppléments de rémunérations à l'assurance-maladie - Colombie-Britannique

0186 Autres frais supplémentaires relatifs au personnel

Tous les autres montants payés comme frais supplémentaires qui ne sont pas inclus dans les articles économiques 0151 à 0155 tels que primes d'encouragement, coûts de personnel exempté, subside de logement, remboursement de stationnement, etc. Le type de frais supplémentaires sera précisé dans l'article ministériel pour les montants annuels au-dessus de 250,000 \$.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versement de la paie suivant :

061 Prime spéciale (pour commissions royales)
248 Avantage relatif au logement
281 Remboursement pour le stationnement
(D) 285 Aide compensatoire au logement
295 Avantage relatif au logement
296 Remboursement pour le transport
322 Prix et récompenses
466 Bénéfice de survivant

0445 Frais d'enseignement quand les employés prennent des cours dans leurs temps libre

Cet article comprend les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

090 Formation
239 Paiements de frais de scolarité et livres

0447 Frais d'enseignement et frais de participation à des cours, non précisés ailleurs (préciser)

Cet article comprend les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

090 Formation
239 Paiements de frais de scolarité et livres

0821 Frais d'adhésion

034 Cotisations à des associations professionnelles
240 Remboursement des frais d'adhésion et de colloques

6037 Remboursement de cotisations du CPRFP

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

286	LPFP 2 Fonds RDC
287	LPFP 2 Fonds RDC - Intérêt
293	RC 2 RDC
294	RC 2 RDC - Intérêt

(D) codes de versement reliés aux entités pour lesquelles le Conseil du Trésor ne représente pas l'employeur